

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTE RENDU

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2016

[Approuvé](#)

Etaient présents :

Membres titulaires :

Mme Anne-Marie DESCÔTES, présidente

M. Jean-Michel CHASSAGNE, représentant du SNUipp-FSU

Mme Hélène CONWAY-MOURET, sénatrice

M. Olivier GILBERT, représentant de l'UNSA Education

M. Bruno BEAURAIN, représentant du SNUipp-FSU

M. André FERRAND, représentant de l'ANEFE

M. Jean-Christophe DEBERRE, représentant de la MLF

M. Jean-Hervé FRASLIN, représentant de l'AFE

M. Xavier GONON, représentant de la FAPEE

Mme Anne GRILLO, représentante du MAEDI

M. Alexandre KOUTCHOUK, représentant du ministère des Finances et des Comptes publics

Mme Claudine LEPAGE, sénatrice

Mme Catherine MANCIP, représentante du MAEDI

Mme Anne-Hélène ROIGNAN, représentante du ministère chargé du Commerce extérieur

M. Patrick SOLDAT, représentant du SNES-FSU

M. Alain VERNINAS, représentant du MAEDI

M. Nicolas WARNERY, représentant du MAEDI

Membres suppléants :

M. Guillaume BAZARD, suppléant de Mme Caroline Ferrari, représentant du MAEDI

M. Jacques-Michel LACROIX, suppléant de Mme Marianne de Brunhoff, MENESR

M. Paul MEHU, suppléant de M. Stéphane Fouéré, FCPE

Mme Anna-Livia SUSINI-COLLOMB, suppléante de Mme Florence Robine, représentante du MENESR

M. Éric TOSATTI, suppléant de M. Laurent Galissot, représentant du MAEDI

Membres avec voix consultative :

M. Christophe BOUCHARD, directeur de l'AEFE

M. David LITVAN, CBCM

M. Olivier SORDET, agent comptable principal de l'AEFE

M. Patrick VINCENT, CBCM – Chef du département du contrôle budgétaire, MAEDI

Représentants de l'administration :

M. Jean-Paul NEGREL, directeur adjoint

M. Michel CHANOUX, secrétaire général

Mme Aurélia CARRE de LUSANÇAY, service des affaires financières

M. Pierre FAVRET, service immobilier

Experts des administrateurs :

Mme Sophie RISLER, experte pour l'UNSA Education

Ordre du jour

I. Approbation du compte rendu de la séance du 15 mars 2016	7
II. Budget rectificatif n°2 – 2016	8
III. Projets immobiliers	12
IV. Admissions en non-valeur des EGD – 2016	16
V. Prise en charge des frais d'hébergement dans le cadre de missions effectuées en France	16
VI. Dispositif des prestations sociales ouvertes aux personnels des services centraux de l'AEFE	17
VII. Questions diverses	17

En préambule, Mme DESCÔTES souhaite la bienvenue aux administrateurs. Mme Grillo, qui participe pour l'instant à une réunion de crise autour du secrétaire général pour mettre en place une *task force* sur les suites et les conséquences du « Bréxit », rejoindra la réunion ultérieurement. L'Agence n'est pas directement impactée, dans l'immédiat, par le « Bréxit » mais cet événement aura des répercussions importantes dans de nombreux domaines. L'AEFE pourra certainement apporter des éléments de réflexion, du fait de l'importance de sa présence à Londres. L'axe franco-allemand pourrait retrouver de la vigueur. Dans le secteur de l'éducation, le moment semble venu de formuler des propositions originales.

Le point le plus important de l'ordre du jour de ce Conseil d'administration sera l'adoption du nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'Agence pour la période 2016-2020.

Par ailleurs, les 20 et 21 juin s'est tenu un événement important pour la vie du réseau d'enseignement français à l'étranger : le forum mondial des établissements LabelFrancÉducation. Il a permis de renforcer les liens entre ces établissements et de constater le succès que connaît ce réseau, complémentaire de celui de l'AEFE.

Une autre échéance importante est la signature au Quai d'Orsay, le 29 juin 2016, du premier contrat d'objectifs et de moyens de l'Agence, pour la période 2016-2018.

Il convient également de noter qu'une enquête de la Cour des Comptes sur l'enseignement français à l'étranger sur la période 2012-2015 a été mise en place, à la demande de la commission des finances du Sénat. Cette enquête arrive à son terme et un relevé d'observations provisoires devrait être remis en juillet, pour une présentation du rapport final au Sénat début octobre.

Mme DESCÔTES liste les membres présents à cette séance et donne lecture des procurations reçues. Elle constate que le quorum est atteint.

Sur proposition de la Présidente, le secrétaire général est désigné secrétaire de séance.

Mme DESCÔTES donne lecture de l'ordre du jour. Elle indique que M. Chassagne a souhaité ajouter un point de suivi de CA à propos du rapport présenté lors de la précédente réunion par M. Perret. Elle propose de traiter ce point au moment des questions diverses.

L'ordre du jour tel qu'annoncé est approuvé.

Mme DESCÔTES s'enquiert d'éventuelles déclarations préalables.

M. CHASSAGNE regrette que ce Conseil d'administration se tienne un lundi. Il demande la prise en charge des nuitées des administrateurs en provenance de divers pays et convoqués depuis le vendredi précédent, pour une CCPC tenue pour le 1^{er} degré et obligeant les personnels concernés par le Conseil d'administration à préparer celui-ci durant le week-end.

M. BEURAIN donne lecture de la déclaration suivante au nom du SNUipp-FSU :

« Le réseau d'enseignement public français doit-il continuer à payer le prix des restrictions budgétaires et des mauvais choix politiques des dernières décennies ? Combien de temps

encore les personnels de l'étranger devront-ils souffrir de larges plages de discontinuité dans leur carrière, avec l'incertitude professionnelle comme pain quotidien ? Pourquoi cette impossibilité de pouvoir construire quoi que ce soit dans les pays d'accueil, tout en ayant l'obligation d'être à la fois irréprochables, efficaces et toujours plus disponibles en raison de l'image ressassée de représentant de la France à l'étranger ?

Cette année encore, on a entendu justifier les suppressions de postes par l'alibi du redéploiement. Or, quand on regarde les chiffres, on se rend bien compte qu'il s'agit de suppressions de postes sans contreparties. Les différents rapports présentés récemment nous prédisent, en parlant de développement maîtrisé, un réseau à bas coût composé principalement d'enseignants en contrat local, non titulaires ou titulaires précarisés, chapeautés par quelques responsables administratifs expatriés. Malgré des efforts, certes louables mais insuffisants, entrepris ici et là pour former les non titulaires, parviendrons-nous à maintenir l'excellence pour tous si chère aux responsables de l'AEFE ? Et combien de temps les parents accepteront-ils de payer chaque année un peu plus cher pour que leurs enfants soient scolarisés dans ces conditions ? C'est bel et bien de l'avenir et de la viabilité du réseau AEFE dont il s'agit ici.

Un nombre croissant de départements bloquent les possibilités de départ à l'étranger de leurs enseignants en leur refusant tous les détachements. Pour ceux qui y exercent, toute mobilité géographique devient impossible.

En plus de n'accorder aucun nouveau détachement, certaines académies n'accordent plus le renouvellement de détachement à des collègues déjà en poste. Certes, le détachement n'est pas de droit. Cependant, les renouvellements n'ayant pas posé problème jusqu'à ce jour, nombre de nos collègues se sont crus autorisés à s'établir durablement. On impose donc maintenant à certains de tout quitter pratiquement du jour au lendemain. Considérés comme des "moyens supplémentaires", on les déplace comme des pions, en oubliant toute dimension humaine.

Les collègues en contrat local venus passer le concours de professeur des écoles sont à présent contraints d'effectuer 2 années en France en plus de leur année de stage. N'ayant pas été prévenus à l'avance, ils ont parfois fait de lourds sacrifices et ne peuvent envisager une telle durée d'exercice loin de leur famille. Quand il peuvent obtenir une disponibilité de droit, certains font le choix de repartir en contrat local en espérant que les textes ne seront pas intransigeants à leur égard.

Partir en poste en connaissance de la durée maximale du contrat est une chose, changer les règles en cours de jeu en est une autre. Des collègues rappelés dans leur département ont choisi de démissionner. Quel intérêt cela représente-t-il pour le MEN ou l'AEFE ?

Le SNUipp réclame que des dérogations réelles au vu des situations personnelles et familiales soient possibles pour tous ces collègues et demande que tout au moins, les nouvelles règles pour les anciens agents de droit local ne soient d'abord appliquées qu'aux lauréats du concours 2017. Il souhaite que les membres du conseil d'administration interviennent activement et relaient ces demandes auprès du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ».

M. GILBERT donne lecture de la déclaration suivante au nom de l'UNSA :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du CA,

Le réseau AEFÉ arrive à un tournant critique de son développement. Les déconventionnements récents de Mexico et Londres, le déconventionnement envisagé à Calgary ne sont pas pour nous des cas isolés, mais des cas révélateurs d'une dynamique en cours, conduisant à une privatisation progressive du réseau. Nous redoutons un effet de contamination. Après le BREXIT, le "AEFEXIT" ?

Il manque à l'opérateur public une vision renouvelée, une stratégie à moyen et long termes. Après la PEC que certains envisageraient de remettre au goût du jour après 2017, nous craignons l'arrivée de ce que nous avons appelé entre nous le "modèle MEC : Mercantilisme, Élitisme, Clientélisme".

Chacune de nos interventions à ce CA ira dans le même sens : au-delà des choix techniques, au-delà des tableaux et des chiffres, quels sont les choix politiques sous-jacents ? Quelle est la vision à moyen terme ? À l'UNSA, les personnels ne sont pas hostiles au changement par principe. Ils réclament simplement une visibilité pour demain et pour les années à venir, pour être des observateurs avertis et acteurs de la conduite du changement dans le respect des valeurs qui sont les siennes.

Une semaine après le CT nous réitérons nos inquiétudes sur les difficultés rencontrées par les collègues pour obtenir leur détachement ou renouvellement de détachement. Il est impératif de parvenir à établir, avec le ministère, des règles de fonctionnement pérennes et suivies, car le plus difficile, pour les collègues, c'est également cette incertitude. Pour l'ensemble des personnels, cela génère un climat anxigène. Cela concerne toutes les catégories de personnels quel que soit leur statut, y compris les personnels en contrat local.

340 000 élèves scolarisés dans un réseau d'enseignement d'excellence de presque 500 établissements dans le monde. Mesdames, Messieurs du ministère des Affaires étrangères, Mesdames et Messieurs les représentants du ministère de l'Éducation nationale, Mesdames, Messieurs du ministère des Finances, Mesdames et messieurs les parlementaires, Mesdames, Messieurs les conseillers à l'assemblée des Français de l'étranger, Mesdames et messieurs les représentants des parents, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'administration, une seule question se pose : partagez-vous notre inquiétude ? »

M. SOLDAT rejoint la demande du SNUipp de ne pas tenir d'instances le lundi, pour les raisons déjà exposées.

Il donne lecture de la déclaration liminaire suivante au nom du SNES-FSU :

« Nous vivons un contexte social tourmenté. Le dialogue social y est bafoué, la régression imposée, sur la Loi travail, tout comme sur l'opposition des syndicats majoritaires de l'Éducation sur la réforme du collège, qui entrera en application à la rentrée 2016.

A l'AEFE, l'année écoulée s'est avérée très difficile, très mal vécue par les personnels qui ont eu à subir des mesures approximatives, un manque ou une absence de dialogue, d'écoute et/ou d'anticipation, comme sur les dossiers DRH, liés à l'application des obligations réglementaires de services, missions particulières, mais également sur certaines réponses faites sur l'organisation du baccalauréat, dossier pourtant phare qui vient souvent couronner 15 ans de fréquentation, par les enfants, de nos établissements.

Le chapitre détachements (cf. une des questions posées par le SNES) a également posé et pose de nombreuses difficultés et inquiétudes.

L'établissement public doit absolument être apaisé, sécurisé dans son fonctionnement. C'est la condition sine qua non de son bon exercice. Les incertitudes de moyens et les insuffisances budgétaires doivent cesser dans un contexte où l'Education, les liens forts et les valeurs qui unissent les peuples à travers cette éducation sans frontière dont l'Agence est le symbole concret, sont plus vitaux que jamais. Plus que jamais, l'Education a un rôle déterminant à jouer en ces temps de replis identitaires ou de tentative de déstabilisation des valeurs communes, des valeurs de partage, qui sont bien au cœur de l'école de la République.

Les blocages et atteintes doivent cesser. Sur les textes nécessaires, comme les arrêtés indemnitaires qui, même une fois publiés, ne trouvent pas d'application faute de blocage politique ou technique.

Sur les besoins, notamment en postes budgétaires, les notions dites de redéploiement sont inacceptables au regard des enjeux. Les fermetures de supports budgétaires mettent à mal les fonctionnements du réseau, elles doivent cesser et faire place à des ouvertures nettes, où il y a nécessité.

Il en va de même des changements brusques de règles de la part du ministère de l'Education nationale sur la question des détachements de titulaires, notamment concernant les retours de lauréats de concours, contractuels devenus titulaires, souvent « pur produits » du réseau et illustrations de la qualité de son encadrement. Sur ce point, nous demandons le maintien des dérogations précédentes, qui rappelons-le touchent très peu de personnels. Là encore, le réseau est atteint de l'extérieur.

Que l'on cesse de porter atteinte à l'Agence !

Que l'on cesse d'entraver son bon fonctionnement et ses missions. Les bouleversements du monde nous rappellent que l'éducation est au cœur de toutes les ouvertures et de tous les dialogues. Donnons à l'établissement public les moyens de ses ambitions et ayons, comme le SNES-FSU l'a demandé au précédent Conseil d'administration, de vraies ambitions pour l'Etablissement public et ses missions ! »

Mme DESCÔTES prend bonne note de ces déclarations liminaires.

I. Approbation du compte rendu de la séance du 15 mars 2016

Mme DESCÔTES indique qu'aucune remarque n'a été reçue avant ce Conseil d'administration.

M. CHASSAGNE fait part de demandes de corrections.

M. FRASLIN souhaite savoir comment sont traitées les questions envoyées préalablement à la séance et portant sur l'ordre du jour. Il souhaite s'assurer qu'elles reçoivent bien une réponse.

M. CHANOUX assure que toutes les questions diverses sont reprises dans le compte rendu.

M. FRASLIN rappelle qu'il avait posé des questions écrites sur le budget lors de la précédente réunion mais il n'a pas trouvé la réponse dans le compte rendu.

M. CHANOUX explique que les éléments de réponse ont été évoqués dans la partie de l'ordre du jour relative au budget.

M. FRASLIN vérifiera ce qu'il en est.

Le compte rendu de la séance du 15 mars 2016 est approuvé compte tenu des modifications apportées.

II. Budget rectificatif n°2 – 2016

Mme DESCÔTES tient à souligner l'excellent travail accompli par l'Agence, dans une situation d'extrême contrainte qui pèse sur les opérateurs autant que sur les administrations. Les équipes de l'Agence peuvent être remerciées pour leur mobilisation, notamment pour la mise en place de la lourde réforme de la GBCP.

La tutelle restera très vigilante sur la situation financière de l'Agence en fin d'année, et notamment sur la trésorerie des services centraux. Ce BR2 s'inscrit dans le cadre d'une évolution de l'architecture financière et comptable de l'Agence souhaitée par le ministère des Finances et des Comptes publics. La plus grande attention sera de mise pour veiller à ce que le budget de l'Agence ne se trouve pas remis en cause.

Mme CARRE DE LUSANÇAY indique en préambule être ravie de réintégrer l'AEFE, après quelques années passées auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et du MAEDI.

Le BR2 2016 présenté comporte deux ajustements de crédits pour les services centraux, ainsi que des compléments d'autorisation d'engagements pour les EGD, notamment pour les investissements.

Concernant les services centraux, la dotation du programme 185 se trouve ajustée à hauteur de 230 000 euros. Quant aux crédits d'aide à la scolarité du programme 151, ils sont portés à 87,26 millions d'euros suite à la parution du décret portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance.

Pour les établissements en gestion directe, les variations sont inférieures à 1 % concernant les recettes et les dépenses de fonctionnement. 11,1 millions d'euros supplémentaires sont dédiés aux investissements dans les EGD, dont 7,63 millions d'euros pour l'opération de construction du lycée à Hanoï.

Les crédits par destination restent stables. Plus de 60 % sont consacrés à l'excellence du réseau.

Les annexes au BR2 permettent de détailler certaines dépenses, à savoir les subventions aux associations et les crédits relatifs aux études préalables aux opérations immobilières.

Parmi les opérations proposées au titre du SPSI figurent des projets pour lesquels il reste à finaliser les études de programmation détaillées. L'Agence propose de poursuivre ces études

préalables de projets puis de revenir devant le Conseil d'administration pour les valider lorsque le contenu, le coût et le plan de financement seront définis. Ces projets concernent Alger, Bruxelles, La Haye, Lisbonne, Meknès, Moscou et Munich.

Sur le plan financier, le niveau de dépenses est de l'ordre de 100 à 150 000 euros par projet, pris en charge par les établissements concernés.

S'agissant de l'équilibre général de l'AEFE, le solde budgétaire (dépenses - recettes) se stabilise à -97,4 millions d'euros. L'équilibre global nécessite un prélèvement sur le fonds de roulement de 96,6 millions d'euros. Le fonds de roulement s'établirait ainsi à 261,8 millions d'euros, le niveau du besoin de fonds de roulement à 21,4 millions d'euros et le niveau de trésorerie prévisionnel à 240,4 millions d'euros.

Mme DESCÔTES s'enquiert des questions.

M. LITVAN remercie pour cette présentation très complète.

Ce budget rectificatif apporte peu de modifications aux équilibres du budget initial. Le contrôle budgétaire n'a donc pas de remarque particulière à ce titre.

En revanche, le calendrier d'examen des budgets rectificatifs pourrait être ajusté pour retracer les évolutions les plus significatives.

Il convient également de noter que c'est la première fois que l'AEFE présente un tableau consolidé pour les services centraux et pour les EGD, ce qui est très positif pour la sécurisation de la gestion.

M. LITVAN souligne par ailleurs la bonne qualité des échanges sur la neutralisation des doubles flux dans la perspective du budget 2017.

M. GILBERT constate la création de postes dans les services centraux pour assurer le contrôle budgétaire. Ce mouvement est positif à condition que les établissements puissent conserver leur autonomie.

Il souligne également l'inquiétude des 35 agents comptables sur le terrain. Le développement du logiciel actuel, AGE 12, n'est pas encore achevé. L'éditeur de cet outil doit terminer son travail. Pour l'instant, le logiciel n'est pas adapté.

M. GONON s'interroge sur les recettes. Lors du budget initial, une subvention de l'Etat de 518 millions d'euros apparaissait. Lors de la discussion qui s'était alors tenue, le vote du Sénat permettant d'obtenir une augmentation de la dotation budgétaire de 700 000 euros avait été évoqué. Cependant, dans le tableau du budget rectificatif, la subvention de l'Etat ne représente plus que 514 millions d'euros, soit une diminution de 4 millions d'euros.

M. SOLDAT regrette l'introduction des subventions comme une simple information. Il souhaite que ce point soit de nouveau soumis à délibération.

Il ne peut se contenter non plus de la stabilisation de la masse salariale alors que les besoins sont nombreux, aussi bien dans le réseau qu'en centrale.

La question des carrières des personnels de droit local doit aussi être rediscutée. Les situations doivent être débloquées. Au Maroc, des problèmes ont été rencontrés et ils ne sont pas réglés.

En centrale, des personnels continuent à subir un gel de rémunération pendant la durée de leur contrat. La position de l'administration est intolérable, et même contraire à certaines évolutions mises en pratique par l'Etat. À l'heure du – modeste – dégel du point d'indice de la fonction publique et de la mise en pratique de l'accord Parcours professionnel, Carrières et Rémunérations (PPCR), les mesures favorables aux agents en centrale restent bloquées. L'EPA n'applique pas les lignes politiques de l'Etat. Cette situation doit évoluer au plus vite.

Enfin, M. SOLDAT souhaite attirer l'attention sur la convertibilité du dirham par rapport à l'euro au Maroc. Le même problème se pose en Tunisie et en Algérie. Les personnels s'inquiètent des évolutions. Le dispositif en œuvre précédemment ne fonctionne plus. Il semblerait que l'évolution des trésoreries dans les pays pourrait poser problème.

Mme CONWAY-MOURET aimerait que des précisions soient apportées à propos du projet à Moscou.

M. GILBERT demande si un contrôle budgétaire renforcé peut être envisagé pour les établissements conventionnés.

M. FRASLIN constate une augmentation de l'investissement de 7,63 millions d'euros pour le projet à Hanoï, dont le budget initial s'élevait déjà à 12,5 millions d'euros. Il demande les raisons d'un tel dérapage des coûts.

Mme CARRE DE LUSANÇAY répond que les 7,63 millions d'euros sont des crédits de paiement qui s'inscrivent dans l'enveloppe initiale des 12,5 millions d'euros. Le programme s'étale sur plusieurs années et les crédits nécessaires sont inscrits chaque année.

La différence entre le budget initial et le budget rectificatif inclut la variation issue du décret portant ouverture et annulation des crédits, notamment sur le programme 151 des bourses scolaires. Les détails apparaissent dans les documents complémentaires remis.

Concernant les subventions inscrites, l'idée n'est pas de noyer ces lignes. Elles sont inscrites préalablement et sont indiquées une nouvelle fois pour rappeler les sommes.

S'agissant du logiciel AGE 12, les développements sont suivis de près et une nouvelle réunion est prévue le lendemain avec l'éditeur.

Mme GRILLO rejoint la séance à 10 heures 30.

Mme CARRE DE LUSANÇAY indique que, dans le cadre de la réforme GBCP, il sera peut-être moins nécessaire de présenter régulièrement des budgets rectificatifs. Un nouveau calendrier sera proposé pour l'année 2017. Il convient de préciser que le tableau de trésorerie a été établi manuellement.

L'opération de Moscou est estimée à 10 millions d'euros. Elle consiste en la rénovation d'un site contigu au site actuel. Un travail est mené avec les autorités russes pour obtenir une mise à disposition gracieuse de ce terrain. Des investigations complémentaires sont cependant

nécessaires. L'étude de programmation doit être finalisée. Ensuite, un concours d'architecture pourra être lancé.

Mme CONWAY-MOURET constate que les effectifs ne seront plus ceux prévus en 2014. Elle demande s'il est tenu compte de ce point.

M. FAVRET confirme que cette évolution est bien prise en compte dans les études de programmation.

M. CHASSAGNE rappelle toutefois que Moscou comporte trois sites. La question est de savoir si des élèves de l'école primaire rejoindront le site rénové. Pour l'instant, ils en sont exclus.

Il s'interroge par ailleurs sur les aménagements des sous-sols et sur l'utilisation qui en sera faite.

M. FAVRET explique que le souhait est de connaître la composition du sous-sol afin de savoir s'il sera possible de réaliser un équipement sportif qui manque à l'établissement pour l'instant.

M. GONON ne comprend pas ce qui explique la diminution de la subvention de 4 millions d'euros. Il demande des détails.

M. GILBERT s'interroge sur une phrase de la note de l'ordonnateur : « *Pour une parfaite information, l'Agence ne dispose pas de l'exécution budgétaire précise des EGD* ».

Après avoir effectué une recherche, M. FRASLIN constate que les questions qu'il avait posées par écrit lors du précédent Conseil d'administration n'ont pas été reprises dans le PV. L'une d'elles demandait une présentation économique globale du réseau, intégrant le budget des établissements conventionnés.

Mme CARRE DE LUSANÇAY répond que des travaux sont en cours avec la tutelle sur la question des effets de change et de variation de prix. La difficulté est bien prise en compte. Elle a été remontée par des établissements de plusieurs pays.

S'agissant de la convertibilité des monnaies, M. SORDET indique que deux situations avancent positivement, au Maroc et en Tunisie, grâce aux interventions des directeurs administratifs et financiers qui ont des contacts étroits avec les autorités bancaires et monétaires locales. Le Maroc représente des enjeux importants. Dans ce pays et en Tunisie, une solution devrait être trouvée. La situation en Algérie est plus compliquée, en raison d'une réglementation stricte des changes, même si une remontée exceptionnelle a pu être réalisée l'année passée.

Mme CARRE DE LUSANÇAY précise que la visibilité sur les EGD est maintenue grâce au dialogue avec les services centraux. La phrase relevée dans la note de l'ordonnateur souligne donc seulement les imperfections de l'outil, pas des échanges.

M. BOUCHARD précise à propos des difficultés rencontrées avec AGE 12 que des réunions techniques hebdomadaires sont organisées avec l'éditeur, SNEG. C'est l'occasion de faire part du mécontentement général qui remonte des établissements comme des services centraux et du souhait que ce qui ne fonctionne pas soit corrigé et que ce qui n'a pas encore été mis en place le soit. Les promesses régulières de corriger les imperfections ne sont pas suivies d'effets. Il a été indiqué à la société SNEG que les calendriers qu'elle avait proposés avec une remise en l'état à

l'automne n'étaient pas satisfaisants et qu'une accélération était nécessaire, sous peine de procédure contentieuse. Il est cependant difficile de changer de prestataire maintenant.

Le Conseil d'administration approuve le budget rectificatif n°2 2016 par 16 votes pour, 5 abstentions et 7 votes contre.

III. Projets immobiliers

1. SPSI 2016/2020

Mme DESCÔTES tient à souligner la grande qualité du travail réalisé pour ce nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière. Le premier SPSI avait déjà été salué pour sa qualité.

Cette stratégie s'inscrit dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens qui sera signé dans quelques jours. Elle répond aux impératifs de sécurité et de développement maîtrisé du réseau, tout en veillant au respect de l'environnement et du développement durable.

Ce SPSI propose un investissement raisonnable, permettant d'assurer la sécurité des communautés scolaires et l'entretien du patrimoine de l'Etat. Les choix sont à la fois raisonnés et volontaristes. Le SPSI parvient à cet équilibre difficile.

M. FAVRET explique qu'il a été demandé à l'Agence une nouvelle programmation pour les cinq prochaines années. L'AEFE a donc procédé à un état des lieux de ses établissements en gestion directe, dont elle assume l'entière responsabilité du patrimoine. Cet état des lieux a été mis en regard des objectifs de gestion, qui ont sensiblement évolué en cinq ans. Ces objectifs sont au nombre de cinq : remettre à niveau le patrimoine, améliorer la sécurité des emprises des établissements, assurer un développement maîtrisé du réseau, intégrer la qualité environnementale dans les projets et mutualiser et valoriser le patrimoine.

Ces objectifs de gestion appliqués aux 68 EGD ont permis d'établir une programmation des investissements immobiliers pour les cinq prochaines années. Un scénario comprenant une vingtaine d'opérations pour un montant de 110,7 millions d'euros est aujourd'hui proposé.

Ces opérations sont décrites dans la note de stratégie globale remise aux administrateurs.

Ce SPSI a été examiné par la commission interministérielle pour les opérations immobilières de l'Etat à l'étranger (CIME), par le Conseil immobilier de l'Etat (CIE) et par le service France Domaine du ministère des Finances.

Il est aujourd'hui demandé au Conseil d'administration de valider les orientations stratégiques de ce SPSI. Toutes les opérations proposées feront l'objet d'une présentation particulière au CA lorsqu'elles seront prêtes à être engagées.

Mme DESCÔTES s'enquiert des questions.

M. GONON tient à souligner l'excellent travail que représente la mise à jour de ce SPSI. Il remercie l'Agence pour la qualité des détails fournis sur chaque établissement.

Il s'étonne du mode de financement des opérations immobilières de l'Agence. Comme le mentionne la note de présentation, le ratio d'endettement des EGD est très faible. Il semble incongru de financer de l'immobilier, c'est-à-dire des projets à long terme, sur des ressources propres ou de l'endettement à moins d'un an. Il ne sera pas possible de développer correctement le réseau sans qu'une véritable capacité d'endettement soit dégagée.

S'agissant des biens domaniaux occupés par des établissements conventionnés, il est indiqué que l'Agence étudie les modalités de retour de ce patrimoine dans son périmètre de gestion. La FAPEE sera attentive à ce que le changement de bailleur ne remette pas en cause les conditions d'occupation des établissements conventionnés.

M. GILBERT salue également le travail de grande qualité réalisé par le service immobilier.

Il remarque que le dossier de présentation indique qu'il était envisagé une réforme de la politique de gestion des logements de fonction. L'UNSA considère ce sujet comme étant sensible et souhaite être associée à la réflexion.

Mme RISLER demande ce qu'il advient de la partie immobilière lorsque des établissements sont déconventionnés.

M. SOLDAT souligne également la qualité du travail réalisé sur ce schéma. Son organisation syndicale s'abstiendra cependant.

Il regrette la forte augmentation des frais de scolarité qui est constatée, alors que les capacités d'accueil – et donc les ressources – demeurent stables. Un autre point est celui des publics accueillis. Là où la présence française progresse, les nationaux vont se trouver évincés. Un problème de pérennité de ces établissements se pose alors.

Enfin, pour assurer une bonne gestion immobilière, des moyens humains suffisants doivent être accordés. Se contenter de parler de « développement maîtrisé » n'a pas de sens. Cette méthode crée des problèmes localement. Les missions de l'Agence sont parfois oubliées. Le système où il est sans cesse demandé aux parents de payer plus ne fonctionne pas.

M. LITVAN remercie également pour le travail réalisé, qui a associé beaucoup d'acteurs. Il donne de la visibilité. Il semble également intéressant que ces projets s'inscrivent essentiellement dans le cadre de ressources propres des établissements.

M. FAVRET signale à propos du transfert des biens domaniaux que toutes les conventions actuelles seront reprises, même si les conditions qu'elles accordent sont parfois très favorables.

Quant à la réforme des logements, elle a déjà débuté, en partenariat avec les organisations de représentants du personnel.

Mme DESCÔTES soumet le SPSI au vote.

Le Conseil d'administration se prononce par 22 votes pour et 6 abstentions.

2. Kenitra : projet de restructuration du groupe scolaire unifié Honoré de Balzac

M. FAVRET explique que le bâtiment du groupe scolaire unifié Honoré de Balzac n'occupe qu'une faible surface du terrain. L'antenne de Kenitra de l'Institut français est également installée sur cette emprise.

Plusieurs problèmes affectent ce centre, dont la vétusté des bâtiments, le manque de sécurité et les fonctionnalités mal assurées.

L'opération immobilière proposée s'inscrit dans le cadre du schéma directeur. Elle comprend la reconstruction de l'école maternelle, la construction de sanitaires et d'un nouveau préau pour l'école élémentaire, la reconstruction du mur d'enceinte et la création d'un dispositif d'accès, et enfin la création d'espaces de vie scolaire – notamment un nouveau CDI.

Les premières interventions en 2016 concerneraient la sécurité. La livraison des premiers bâtiments est prévue pour la rentrée 2017. Le budget global de la première phase est estimé à 1,85 million d'euros, financés sur le fonds de roulement de l'établissement.

Il est demandé au Conseil d'administration de valider ce projet.

M. SOLDAT souhaite savoir si l'établissement paiera pour l'Institut français, également présent sur le terrain.

M. BEURAIN lit que les coûts de scolarité ont évolué depuis 2008. Il croyait qu'ils étaient les mêmes dans tout le Maroc.

M. FAVRET confirme que l'Institut français profitera des dépenses générales pour sécuriser le site.

Quant à la politique d'augmentation des droits de scolarité, elle concerne l'ensemble du Maroc.

Mme DESCÔTES propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration approuve le projet à l'unanimité.

3. Nouakchott : projet d'extension et de restructuration du Lycée Théodore Monod

M. FAVRET indique que les bâtiments du lycée Théodore Monod ont été construits dans les années 70. De plus, l'établissement s'est souvent développé dans l'urgence et sans vision globale, conduisant l'ensemble à perdre de sa cohérence initiale. Les bâtiments ont également souffert de l'agressivité d'un climat chaud et humide.

Pour remédier à cette situation, un important programme de restructuration a été engagé en 2011, comprenant aussi une augmentation modérée des capacités d'accueil. Le chantier de restructuration des bâtiments pédagogiques s'est malheureusement arrêté en 2014 en raison de la faillite de l'entreprise titulaire du marché. Un nouvel appel d'offres a été lancé. Le SPSI propose de terminer l'opération de restructuration en trois tranches successives, en priorisant les deux premières qui prévoient la finalisation de l'extension de l'établissement. La dernière tranche permettra de réhabiliter les locaux existants.

Les travaux de la première tranche viennent de démarrer et dureront huit mois. Pour lancer la seconde tranche, 500 000 euros sont encore nécessaires par rapport au budget validé antérieurement par le Conseil d'administration. Cette somme complémentaire résulte du surcoût généré par la faillite de l'entreprise en charge du chantier, de la hausse des prix depuis l'engagement de l'opération et de la prise en compte de travaux de sécurisation non prévus au départ.

Il est proposé au Conseil d'administration de valider ce complément de 500 000 euros.

M. GONON s'enquiert du surcoût lié à la faillite de l'entreprise choisie initialement.

M. FAVRET répond que le surcoût est de l'ordre de la somme demandée aujourd'hui, voire un peu plus. La faillite de la principale entreprise en plein milieu de chantier est le pire scénario qui puisse se produire.

Mme DESCÔTES soumet le point au vote.

Le Conseil d'administration approuve le projet à l'unanimité.

4. Rabat : projet de restructuration du lycée Descartes

M. FAVRET explique que le lycée Descartes de Rabat est installé depuis 1962 sur un terrain d'un peu plus de 4 hectares détenu par l'Etat français. Ce terrain est constitué de deux emprises séparées par une rue et reliées par un passage souterrain. Le lycée scolarisait à la rentrée de septembre 2015 près de 2 500 élèves.

Dans le cadre du SPSI 2016-2020, l'établissement a engagé la rédaction d'un schéma directeur pour définir les actions à engager prioritairement. Les travaux envisagés ce jour représentent la première phase de ce schéma. Ils comprennent la construction d'un bâtiment polyvalent, la construction d'un bâtiment d'enseignement et la création d'une nouvelle cantine scolaire adaptée à la taille des effectifs.

Le concours d'architecture du projet est prévu pour l'automne 2016. Les études et appels d'offres pourraient alors se dérouler en 2017 et les travaux se tiendraient de 2018 à 2021.

L'estimation financière de cette première phase de travaux s'élève à 3,85 millions d'euros, qui seraient pris en charge par le fonds de roulement de l'établissement.

Il est demandé au Conseil d'administration de valider cette première phase de travaux.

M. MEHU estime que l'Agence peut remercier les parents d'élèves qui financent en grande partie la réfection des établissements à travers l'augmentation des frais de scolarité.

Mme DESCÔTES prend bonne note du commentaire. Elle soumet le point au vote.

Le Conseil d'administration approuve le projet à l'unanimité.

IV. Admissions en non-valeur des EGD – 2016

M. SORDET annonce que sept dossiers sont proposés à l'admission en non-valeur, dont cinq pour le lycée Charles-de-Gaulle de Londres et les deux autres pour le lycée français de Prague et le lycée français de Bruxelles. Dans chaque situation, les diligences ont été mises en œuvre par les agents comptables secondaires et le caractère irrécouvrable des créances (disparition ou insolvabilité des débiteurs) est avéré sur la foi de documents établis par des huissiers, des sociétés de recouvrement ou des avocats.

M. GILBERT s'enquiert du montant moyen des admissions en non-valeur.

M. SORDET précise qu'en année pleine 2015, les admissions en non-valeur ont représenté 340 000 euros, soit 0,1 % du total des recettes perçues au titre des droits de scolarité. Le montant moyen d'un dossier d'admission en non-valeur s'élève à 1 841 €. Au 31 décembre 2015, le taux de recouvrement sur exercice courant atteignait 97,5 %, ce qui souligne la qualité du recouvrement.

Le montant des impayés s'établit à environ 3 millions d'euros chaque année. Ils finissent généralement par être recouverts.

M. CHASSAGNE demande ce que signifie « l'irrécouvrabilité compte tenu de la disparition de la famille ». Il s'étonne qu'un tel cas de figure puisse se produire.

M. SORDET indique que dans certains cas, la famille est radiée de l'état civil du pays parce qu'elle a disparu. Des actions de recherche de renseignements sont mises en œuvre mais elles restent sans résultats. La marge de manœuvre d'un comptable public à l'étranger est limitée, et ce d'autant plus lorsque la famille quitte le pays. Lorsque la famille s'installe en France, le recouvrement est poursuivi par l'agence comptable principale par toutes les voies de droit à sa disposition.

Mme DESCÔTES soumet le point au vote.

Le Conseil d'administration se prononce par 26 voix pour et 2 abstentions.

V. Prise en charge des frais d'hébergement dans le cadre de missions effectuées en France

M. CHANOUX soumet une dérogation pour la prise en charge des frais hôteliers à Paris, proposée à hauteur de 110 euros. Cette dérogation est plus économique que multiplier les allers-retours des agents entre Nantes et Paris.

M. GILBERT souhaiterait que le montant de la prise en charge à Nantes soit revu car les 70 euros actuels ne sont pas forcément suffisants.

M. CHANOUX répond que la demande sera étudiée.

Le Conseil d'administration approuve la dérogation à l'unanimité.

VI. Dispositif des prestations sociales ouvertes aux personnels des services centraux de l'AEFE

M. CHANOUX indique que le ministère des Affaires étrangères a modifié les modalités de versement des prestations sociales en 2014 et a demandé à l'Agence de créer un comité d'action sociale qui lui permette de verser directement les prestations. Auparavant, elles étaient versées par une association dépendant du MAEDI.

En l'absence de commentaires, Mme DESCÔTES soumet ce point au vote.

Le Conseil d'administration approuve le dispositif à l'unanimité.

VII. Questions diverses

Mme DESCÔTES rappelle que les questions diverses ont été prises en compte jusqu'au vendredi 17 juin. Les réponses écrites ont été transmises à partir du 23 juin.

M. SOLDAT souligne que les réponses écrites ont des avantages mais elles limitent les échanges et ne permettent pas à tout administrateur d'intervenir, même s'il n'est pas à l'origine de la question. Ces réponses écrites ne font pas foi pour les années à venir car un administrateur qui n'est pas d'accord avec une réponse ne pourra pas revenir dessus si ce n'est pas lui qui a posé la question initiale.

1. Questions relatives à la vie des établissements du réseau

Origine de la question : Claudine Lepage – Sénat

1.1 : Pourriez-vous nous préciser l'état d'avancement des négociations entre le comité de gestion du lycée Rochambeau de Washington et l'AEFE à propos du renouvellement de la convention qui les lie ?

Réponse :

Le lycée Rochambeau a été saisi fin 2015 pour travailler à la signature de la nouvelle convention type. Depuis cette date les échanges ont été nourris entre les deux parties. Le président de la fondation a été reçu à l'Agence le 1^{er} février 2016 en présence du chef du service expertise et conseil et du secteur géographique.

Lors de cette rencontre, le président a été très clair sur son attachement à préserver un lien fort avec l'Agence dans le cadre d'un conventionnement tout en souhaitant pouvoir cependant bénéficier de quelques aménagements prenant en compte la spécificité d'un établissement privé nord-américain, notamment sur le processus de désignation du proviseur, la durée de son séjour et les modalités de calcul de la contribution financière de l'établissement. Les discussions se poursuivent et le directeur de l'Agence se rendra à Washington en septembre pour rencontrer le board, dans l'espoir de trouver un accord global qui permette la poursuite du conventionnement.

Origine de la question : Claudine Lepage – Sénat

1.2 : Un déblocage de la situation est-il en vue au lycée Saint-Exupéry de Hambourg ? (sans perdre le statut d'Ersatzschule ni le conventionnement)

Réponse :

Sur le plan comptable, l'AEFE a proposé des aménagements qui pourraient permettre d'aider l'établissement dans ses démarches envers les autorités allemandes pour une prise en compte plus juste du coût pour le fonctionnement de l'établissement des élèves de la filière Bac, non-subventionnés (Ergänzungsschule).

Une nouvelle rencontre devrait être organisée avec les autorités éducatives de Hambourg pour avoir leur retour suite à ces propositions.

Sur le plan pédagogique, l'établissement a bénéficié de l'expertise des corps d'inspection (IA IPR de l'AEFE et de l'Académie partenaire, Strasbourg) pour l'aider à mettre en place des dispositifs permettant l'accès du plus grand nombre à l'Abibac.

La convention n'est pas remise en question ni le statut d'Ersatzschule, à notre connaissance.

Si à terme le conseil de gestion adoptait définitivement pour le lycée des tarifs différenciés entre les élèves Abibac, bénéficiant d'une subvention (Ersatzschule) et les élèves de la filière Bac, non-subventionnés (Ergänzungsschule), la différence devrait être raisonnable et rester supportable par les familles.

Origine de la question : Claudine Lepage – Sénat

1.3 : Etant donné que le lycée français de Barcelone a vu ses effectifs augmenter de 30% en 2015 et de 20% en 2016, le principe du plafond d'emplois pourrait-il être, à titre exceptionnel, revu ?

Réponse :

Pour le lycée français de Barcelone, l'enquête de rentrée 2015/2016 laisse apparaître une hausse des effectifs de +2,24 %.

La demande d'augmentation du plafond d'emploi des agents de droit local du lycée français de Barcelone, nécessaires à son fonctionnement à la rentrée 2016 a été satisfaite (+ 3 ETP : 163 cette année et 166 à la rentrée 2016).

Origine de la question : Hélène Conway-Mouret – Sénat

1.4 : Saint-Pétersbourg : quelle situation a conduit à la création du Cours Montferrand, référencé sur le site du Consulat de France, alors qu'une école française AEFE, l'école André Malraux, existait déjà? Comment expliquer que le Cours Montferrand accueille plus d'élèves que l'école André Malraux et quelles mesures l'AEFE entend prendre pour faire progresser les effectifs dans ce dernier établissement ? De façon plus générale enfin, quelle est la position de l'Agence sur l'école André Malraux eu égard à la situation financière de celle-ci ?

Réponse :

Le cours Montferrand est un établissement privé non homologué avec lequel l'AEFE n'a pas de relation.

A la rentrée 2015, l'école André Malraux, annexe du lycée Alexandre Dumas de Moscou, scolarisait 52 élèves en primaire répartis dans trois classes. Les 20 élèves de nationalité française représentaient 38,46 % de l'effectif.

Les trois enseignants sont résidents.

Des efforts pour développer l'école sont entrepris. En mars 2014 l'école s'est installée dans des locaux à usage scolaire, d'une superficie de 758 m². L'école dispose de quatre salles pour l'élémentaire, calibrées à 25 élèves, d'une BCD, de deux petites salles pour la maternelle, d'un gymnase, de deux bureaux pour l'administration.

L'installation dans ces nouveaux locaux a nécessité des investissements à hauteur de 411 000 € pour lesquels l'Agence a versé une subvention de 200 000 € (commission subvention du 31/03/14).

Depuis deux ans la fragilisation du rouble par rapport à l'euro a augmenté de manière considérable le montant des frais de scolarité pour les familles russes ; ce qui explique quelques départs ainsi que la baisse d'attractivité de l'école consécutive à l'augmentation effective de ses tarifs en devise locale.

Une convention de partenariat pédagogique avec une école russe (école 171) a été signée pour améliorer localement la reconnaissance et l'implantation de l'établissement.

Une communication active est mise en œuvre et la direction du lycée André Malraux est présente régulièrement à Saint-Pétersbourg pour rencontrer la communauté scolaire.

Le groupement comptable de Moscou permet à l'école André Malraux de fonctionner, mais l'augmentation des effectifs est nécessaire.

Origine de la question : a) Christophe Prémat – Assemblée nationale ; b) Patrick Soldat – SNES/FSU ; c) Patrice Menoud – UNSA-Education

1.5 : a) Les professeurs résidents de Suède ont été informés du fait que le versement de l'avantage familial perçu depuis deux ans était trop élevé. Ce calcul se fonde sur le taux de change de 2014 et 2015. Un message envoyé par l'AEFE à l'administration du lycée le 30 mai 2016 indique qu'un rappel, en la défaveur des enseignants, sera effectué sur leur salaire de juin 2016 (la somme sera communiquée le 20 juin) et, le cas échéant, juillet et août. M. Christophe Prémat aimerait savoir pourquoi ce changement de situation intervient de manière précipitée. Il attire l'attention de l'AEFE sur le fait que les taux de change fluctuants entre la couronne suédoise et l'euro sont souvent en défaveur de ces personnels.

b) Avantage familial des personnels résidents : que compte faire l'AEFE pour ne pas pénaliser les collègues sur les retards d'application des arrêtés ? Que compte faire l'AEFE sur les décalages de montant, liés au taux de change, et qui contreviennent au décret 2002-22 ?

c) Que compte faire l'agence concernant les problèmes relatifs à l'avantage familial ? (délais, montants)

Réponse :

a) Le montant de l'avantage familial se fonde à la fois sur les droits de scolarité de l'établissement ainsi que sur le taux de change en vigueur au moment de l'instruction du barème avantage familial (1er juillet 2014 pour le barème 2014-2015 et 1er septembre 2015 pour le barème 2015-2016). Les variations ultérieures de taux de change (positives ou négatives) ne sont pas prises en compte dans le versement de l'avantage familial. Le calendrier de la régularisation est lié à la livraison tardive du développement de l'outil paye par les services du ministère de l'Economie et des Finances.

b) et c) Afin de limiter au mieux l'impact négatif de la mise en œuvre du barème sur la rémunération des personnels, trois types de dispositions vont être mises en place, en fonction des montants de régularisation :

1. Lorsque le montant estimé du rappel négatif sera inférieur à 500 €, la régularisation sera effectuée dès le mois de juin 2016.

2. Lorsque le montant estimé du rappel négatif sera compris entre 500 € et 1 000 € la régularisation interviendra selon un échéancier basé sur des précomptes mensuels. Ceux-ci s'élèveront à 300 € en juin 2016, 300 € en juillet 2016 (ou le montant du solde) puis le cas échéant, le solde en août 2016.

3. Lorsque le montant estimé du rappel négatif sera supérieur à 1 000 € la régularisation s'effectuera sous forme de titre de recette dont le recouvrement sera opéré directement par l'Agence Comptable Principale qui examinera avec attention les demandes d'échéancier qui pourront être formulées dès réception du titre de recette.

Les causes de retards d'application des arrêtés sont multiples (demandes de précisions complémentaires, délais de validation difficilement compressibles...). Afin de limiter les risques de retard de parution, l'Agence a anticipé de plus d'un mois la transmission du barème avantage familial 2016-2017 (transmission le 9 juin du dossier complet à la tutelle) par rapport aux années précédentes.

L'Agence mène une réflexion globale sur l'impact de l'effet change prix.

Enfin, les difficultés liées à des montants erronés pourraient être résolues par un recensement de la totalité des frais de scolarité pour le réseau dès le mois d'avril de l'année N via une enquête informatique.

M. SOLDAT souhaite attirer l'attention sur le problème de décalage lié à la date de prise en compte du taux de change. Aujourd'hui, l'article 4 du décret 2002-22 n'est pas respecté. Il prévoit que l'avantage familial ne soit pas inférieur aux frais de scolarité de référence. Certains personnels résidents paient cependant plus que ce qu'ils perçoivent à cause de ce décalage par rapport à la date de définition du taux de change. La prise en compte trimestrielle des niveaux d'avantage familial pourrait régler en partie le problème.

Le SNES conteste la réduction de l'avantage familial au montant des frais de scolarité. Les charges de famille devraient également être prises en compte. Aujourd'hui, la situation s'aggrave car les personnels paient plus que ce qu'ils touchent. Le dispositif doit être rediscuté.

M. SOLDAT estime qu'un problème se pose également dans la fixation du montant des frais de scolarité. Les différences sont trop grandes entre le montant fixé et ce qui est réellement facturé aux personnels.

Mme RISLER revient sur le cas de la Suisse, où le calcul de l'avantage familial a fait l'objet d'une erreur. Une réponse claire doit être apportée aux personnels sur cette situation aujourd'hui.

M. CHASSAGNE tient à signaler que pour le recouvrement des trop-perçus supérieurs à 1 000 euros, les personnels doivent s'adresser à l'agence comptable principale mais ils ne savent pas qui contacter concrètement. Il serait bien de leur transmettre des coordonnées.

Mme DESCÔTES estime que ce n'est pas au Conseil d'administration de régler ce point. Il est cependant bien pris en compte.

M. BOUCHARD rappelle qu'il a longuement été question de l'avantage familial lors du comité technique.

L'objectif est de réduire le plus possible le délai entre le calcul du taux de change et l'application du taux de l'avantage familial. Il conviendra de voir s'il est techniquement possible de passer à un rythme de revalorisation des taux de change plus rapproché qu'un rythme annuel. Aujourd'hui, deux ans se sont écoulés entre le calcul du taux de change et la mise en application. Cette situation ne doit pas se reproduire.

Origine de la question : a) Christophe Prémat – Assemblée nationale ; b) Patrick Soldat – SNES/FSU

1.6 : a) M. Christophe Prémat aimerait revenir sur la situation du CFBL à Londres après sa demande de déconventionnement. Suite à une visite effectuée le 25 mai dernier dans cet établissement, il a pu mesurer l'angoisse générée auprès des personnels qui voient une baisse de salaire et de pouvoir d'achat dans leur changement de statut. La direction de l'établissement a rassuré en souhaitant la continuité du service et la fidélité aux professeurs. M. Christophe Prémat aimerait savoir si des propositions de réintégration des personnels souhaitant partir étaient envisagées dans le cadre du plan école de Londres.

b) Londres CFBL : le SNES demande un point sur la situation de l'établissement conventionné CFBL, et sur le devenir des personnels.

Réponse :

Le CFBL deviendra établissement partenaire à compter du 1^{er} septembre 2017. A partir de cette date, les personnels de l'établissement seront tous recrutés localement, les titulaires de l'Education nationale ayant la possibilité de bénéficier, sur demande, d'un détachement direct ou d'une mise en disponibilité prononcée par leur administration d'origine.

Le board propose à tous les personnels résidents de rester en contrat local dans les mêmes conditions de rémunération brute. L'AEFE et le Poste veillent particulièrement à ce que les personnels aient tous les éléments d'information utiles de la part du board d'ici à début septembre afin qu'ils puissent prendre leur décision et participer aux différents mouvements.

Le board permet à chaque résident d'avoir des entretiens avec un conseiller fiscal pour obtenir des réponses sur l'évolution de sa situation fiscale spécifique.

Par ailleurs, une des préoccupations des personnels résidents susceptibles de se faire recruter localement en 2017 est de savoir dès maintenant le taux de change qui sera appliqué pour le calcul de leur salaire au lieu d'être tributaires du taux de change au 1^{er} septembre 2017. Le board serait prêt à retenir dès aujourd'hui un taux de change qui ne soit pas inéquitable afin qu'il n'y ait pas de mauvaise surprise en septembre 2017.

La commission de dialogue social du CFBL se réunira le 28 juin (réunissant membres du board, de la direction, des personnels). Les questions en suspens des personnels pourront y être abordées.

L'Agence, en relation étroite avec le Poste, mettra son expertise au service de l'établissement afin de garantir le respect des critères de l'homologation accordée par le MENESR.

L'AEFE et le Poste seront très attentifs à l'évolution maîtrisée des frais de scolarité.

L'Agence suivra toutes les situations individuelles avec la plus grande attention.

A l'issue du comité technique relatif à la carte des emplois des résidents, elle prendra en compte la situation des agents de manière bienveillante au titre de la mesure de carte des emplois. Ces agents bénéficieront de la priorité 2 de l'Instruction générale relative au recrutement des résidents (IGRR). Les personnels qui le souhaitent pourront candidater pour intégrer un autre établissement londonien, en fonction des postes disponibles et dans le cadre des procédures de recrutement en vigueur.

Un courrier sera adressé par la DRH de l'AEFE à chaque personnel pour accompagner le processus de déconventionnement. Les opérations de recrutement des résidents à Londres seront suivies très attentivement.

Pour les personnels résidents en fin de contrat, la réintégration dans leur administration d'origine est de droit.

Les services de l'Agence sont en contact régulier avec le poste, la COCAC adjointe étant présente aux réunions des instances de l'établissement (réunions du board, conseil d'établissement).

M. BOUCHARD signale que la situation est surveillée de près. Il a fait un nouveau point avec l'ambassade quelques jours auparavant. Les réponses précises sur les conditions dans lesquelles les agents qui le souhaitent pourraient rester au CFBL sont en train d'être communiquées aux agents.

Par ailleurs, le board du lycée de Calgary a proposé un maintien du conventionnement mais dans des conditions que l'Agence ne peut pas accepter. Un dialogue va donc être entamé avec l'établissement dans l'objectif de maintenir le conventionnement.

Origine de la question : Jean-Hervé Fraslin – AFE

1.7 : Bilan chiffré de l'accueil dans le Réseau des enfants porteurs de handicap ou présentant des besoins spécifiques d'éducation et des Assistants de Vie Scolaire (AVS) Est-il possible d'obtenir un bilan de l'accueil et de l'accompagnement des enfants porteurs de handicap ou présentant des besoins spécifiques d'éducation, si possible par type de besoin, par cycle et par pays ou zones du monde. Combien d'enfants bénéficient des Assistants de Vie Scolaire (AVS). Quels sont les différents statuts de ces AVS et les modalités de leur financement. Les évolutions du statut des AVS prévues en France seront-elles prises en compte dans le Réseau AEFE ?

Réponse :

Des dispositifs d'aide conformes à la loi de la refondation de l'École et en lien avec le Plan d'Orientation Stratégique de l'Agence sont en place dans les établissements français du réseau. Selon la dernière enquête portant sur les élèves à besoins éducatifs particuliers, le nombre total de dispositifs s'élève en novembre 2015 à 8 509 dont 2 759 Projets d'Accueil Individualisé (pour les élèves souffrant d'une maladie chronique), 2 431 Programmes Personnalisés de Réussite Educative (pour les élèves qui risquent de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin d'un cycle), 2370 Plans d'Accompagnement Personnalisé (pour les élèves « dys ») et 949 Projets Personnalisés de Scolarisation (pour les élèves handicapés).

A la rentrée 2016, un questionnaire sera intégré à l'enquête lourde. Cette enquête permettra de répertorier plus précisément ces élèves par cycle et par zones.

Les accompagnants à la scolarité des élèves handicapés sont recrutés par les familles et majoritairement rémunérés par elles. Un financement peut exister de la part des entreprises employeurs des personnels expatriés ou par une aide pour les élèves boursiers selon les critères sociaux en vigueur.

Origine de la question : Jean-Hervé Fraslin – AFE

1.8 : Enfants précoces ou à fort potentiel. Les enfants précoces ou à fort potentiel sont-ils repérés et accompagnés de manière spécifique ? Quelles sont dans ce domaine les prescriptions que l'AEFE diffuse aux établissements

Réponse :

Les EIP (élèves intellectuellement précoces) sont des élèves à besoins éducatifs particuliers. À ce titre, ils peuvent bénéficier d'un dispositif d'aide. Ce dernier se traduira dans un projet où des adaptations scolaires et des aménagements de la scolarité pourront être organisés en accord avec la famille, l'équipe enseignante et avec l'élève le cas échéant.

Origine de la question : Jean-Hervé Fraslin – AFE

1.9 : Portugal – Capacités d'accueil limitées – Insuffisance du projet immobilier ? Le projet immobilier en cours semble insuffisant pour répondre à une demande en forte croissance d'enfants français. Ceci risque de conduire à la réduction du nombre d'enfants portugais accueillis dans nos écoles dégradant l'influence française au Portugal. L'autofinancement d'un projet plus ambitieux avait été préparé par une augmentation des frais de scolarité. Les parents ne comprennent pourquoi leur contribution n'est pas utilisée à l'objet qui la motivait.

Réponse :

Les effectifs du lycée de Lisbonne ont augmenté de 5 % à la rentrée 2015.

Les frais de scolarité figurent parmi les plus bas en Europe de 3 500 à 5 200 € selon les niveaux et les nationalités). Les tarifs des écoles privées portugaises à Lisbonne sont tous plus élevés que ceux du lycée français, ceux des écoles internationales présentes dans la capitale portugaise peuvent s'élever à près de 20 000 € par an pour un élève en classe de lycée.

Les efforts de gestion du lycée lui ont permis de constituer des réserves ces dernières années et de se doter de marges de manœuvre financière lui permettant de faire face à des remboursements annuels de France Trésor.

Le projet immobilier inscrit dans le nouveau SPSI 2016-2020 de l'AEFE prévoit un rapprochement sur un même espace des différentes classes de l'école maternelle et élémentaire par une extension de l'actuelle maternelle et une nouvelle construction à la place de bâtiments provisoires. Le second objectif vise à sécuriser les entrées en prévoyant la construction d'une nouvelle entrée indépendante pour les élèves de l'école primaire. Ce projet est chiffré à 6 millions d'euros.

Les augmentations des frais de scolarité qui ont eu lieu entre 2012 et 2013 ont surtout permis un rattrapage par rapport aux tarifs pratiqués dans les établissements similaires et ainsi une augmentation du taux de participation de l'établissement à la rémunération des résidents qui étaient très bas à l'époque (30 %).

Plus de 2000 élèves sont attendus à la rentrée prochaine, ce qui correspond à la capacité maximale d'accueil du site actuel. Le projet immobilier utilisera les capacités maximales de construction du site actuel, un déménagement n'étant pas à l'ordre du jour.

L'accueil d'élèves portugais n'est nullement remis en cause car l'établissement a fait le choix de maintenir un niveau d'entrée en petite section de maternelle (75 à 80 places), ce qui permet chaque année à de très nombreux enfants portugais d'être accueillis dans l'établissement.

A la rentrée prochaine l'établissement comptera environ 42 % d'élèves de nationalité portugaise.

Origine de la question : Jean-Hervé Fraslin – AFE

1.10 : Espagne – Capacités d'accueil saturées à Madrid et Barcelone Quels sont les projets de l'AEFE pour augmenter les capacités d'accueil dans nos établissements à Madrid et Barcelone, aujourd'hui saturées ?

Réponse :

En 2014, suite aux consignes du ministre et en lien avec le rapport des inspecteurs généraux (MAEDI/MEN/Finances) sur le réseau scolaire en Espagne et le rapport Conway-Mouret sur l'enseignement français à l'étranger, le poste diplomatique s'est attelé, en lien avec l'AEFE et la MLF, à la préparation d'un plan stratégique sur l'offre éducative en Espagne permettant de :

- réduire l'effort financier de l'Etat pour le réseau scolaire en Espagne à court terme et de mener une réflexion prospective à 3-5 ans sur son évolution ;
- réfléchir aux possibilités alternatives à l'enseignement français en s'appuyant sur le développement du dispositif BACHIBAC en Espagne, en explorant les potentialités du label FrancEducation et autres modalités d'enseignement en langue française (dispositifs à distance par exemple).

A la rentrée 2015 les effectifs des établissements homologués de Barcelone et Madrid ont progressé de 2,5%.

A Barcelone : 2 948 élèves au LFB, plus 580 élèves à l'école Lesseps et 1 146 élèves à Gava, soit 4 674 élèves auxquels il faut ajouter 1 060 élèves en Catalogne autour de Barcelone (Reus, Bel Air).

A Madrid : 4 110 élèves au LFM sur les deux sites, plus 767 élèves à Villanueva de la Canada, 725 élèves à l'Union Chrétienne de Saint-Chaumont, 195 à l'école Pomme d'Api et 136 à Saint-Louis des Français, soit un total de 5 933 élèves.

Le schéma général retenu pour l'Espagne dans les établissements de l'AEFE (EGD) est celui d'une stabilisation et d'une maîtrise des effectifs.

Pour améliorer les conditions d'accueil, sont en cours de réalisation :

- A Barcelone, site Munner : réhabilitation de l'école (opération votée en juin 2014 par le Conseil d'Administration) ;
- A Madrid, site Conde de Orgaz : construction de l'école maternelle (opération votée en juin 2014 par le Conseil d'Administration).

Des travaux de gros entretien et des opérations immobilières proposés dans le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière de 2016 à 2020 seront réalisés :

- A Barcelone – site Pedralbes :
 - Fin des travaux de mise aux normes et de sécurité ;
 - Réhabilitation de la demi-pension et du gymnase.
- A Madrid – site Conde de Orgaz :
 - Travaux de mise aux normes réglementaires et techniques ;
 - Rénovation du secondaire ;
 - Rénovation a minima de l'école primaire ;
 - Rénovation/petite extension du primaire ;
 - Construction du gymnase.

Origine de la question : Jean-Michel Chassagne – SNUipp-FSU

1.11 : Suivi du CA Rapport Perret : quelles réponses a apportées Monsieur le Ministre des Affaires étrangères, Jean-Marc Ayrault, au courrier des élus et représentants des Français à l'étranger en date du 5 mai 2016 ?

Origine de la question : Jean-Michel Chassagne – SNUipp-FSU

1.12 : Suivi du CA Rapport Perret : qui a communiqué les informations, pour certaines parcellaires et/ou erronées contenues dans le rapport, en ce qui concerne les établissements en Allemagne, alors que ni les élus ni les gestionnaires d'établissements ni les équipes enseignantes n'ont été consultés ou associés au travail de Monsieur le doyen de l'inspection générale ?

Mme DESCÔTES rappelle que le rapport Perret, présenté au Conseil d'administration du 15 mars, n'a pas encore été remis officiellement.

Elle souligne la qualité de l'état des lieux réalisé, qui résulte d'une large consultation qui a duré plusieurs mois. La réponse au courrier adressé au ministre des Affaires étrangères et du Développement international par les élus et représentants des Français de l'étranger vivant en Allemagne est aujourd'hui soumise à l'examen de son cabinet.

M. CHASSAGNE note que les élus ont relevé des imprécisions ou des informations parcellaires concernant l'Allemagne dans le rapport Perret. Il remercie les parlementaires qui ont rédigé ce courrier, lequel rejoint les inquiétudes du SNUipp.

Mme DESCÔTES souligne que le ministre n'a pas encore apporté de réponse au courrier et que par conséquent aucune conclusion officielle ne peut en être tirée. Des commentaires peuvent être transmis, via l'Agence ou la tutelle. Le ministre n'a pas encore répondu aux propositions du doyen. Aujourd'hui, le contexte a encore évolué. Il est possible de réfléchir de manière encore plus ambitieuse sur le réseau européen, et notamment sur l'Allemagne. Aucun couperet ne tombera demain. Le rapport Perret apporte des éléments très intéressants qui appellent une réflexion à plus long terme.

Origine de la question : Patrice Menoud – UNSA-Education

1.13 : Le calendrier du plan enseignement Allemagne est très serré. La consultation est impossible dans les délais demandés ! Pourrait-il être modifié ?

Réponse :

Le courriel formel du 13 avril 2016 donne un calendrier précis. Il est le même pour tous les postes concernés.

Une réunion de consultation est prévue entre les deux réunions de CCPL 1^{er} et 2nd degré le 28 juin prochain sur le sujet du plan enseignement.

D'autre part, les personnels des établissements sont conviés à une réunion de consultation le 29 juin dans les établissements.

Les parents le seront le 30 juin dans chaque établissement également.

Les proviseurs ont participé à une réunion sur le sujet, des groupes et une journée de travail ont eu lieu le 31 mai.

Mme DESCÔTES rappelle que la rédaction des plans enseignement vise un pilotage renforcé du réseau, à travers un dialogue plus dense entre les Postes et le MAEDI.

Un document stratégique devrait être communiqué le 15 juillet mais le dialogue se poursuivra ensuite. Des ajustements seront possibles. Le COCAC est présent depuis quatre ans et il connaît bien son réseau.

2. Questions relatives aux affaires immobilières

Origine de la question : Jean-Michel Chassagne – SNUipp-FSU

2.1 : A Athènes, le projet d'extension est de nouveau à l'ordre du jour, ce pour la 3ème fois, et semble en bonne voie. Parallèlement à cette extension, un programme de rénovation de l'existant des salles de classe, des locaux est en marche. Compte tenu des ravalements superficiels réalisés les dernières années, cette réfection s'inscrira-t-elle dans des réalisations de qualité, respectueuses de l'environnement et durables ?

Réponse :

Dans l'attente de la concrétisation à moyen terme du projet d'extension pour lequel une nouvelle réflexion est en cours, l'établissement a engagé un programme de rénovation légère qui s'attache à améliorer le confort des classes. Les travaux portent principalement sur une reprise des enduits muraux et un rafraîchissement des peintures. Après avoir traité cinq salles de classe pendant cette année scolaire, l'établissement étend ce programme cet été à onze salles de classe, une salle de préparation des laboratoires de sciences physiques et SVT ainsi que les couloirs du 4^{ème} étage, du 2^{ème} étage et du rez-de-chaussée niveau CDI.

Le programme de restructuration à venir permettra la mise en œuvre d'un programme de travaux plus important. L'Agence appuiera alors l'établissement dans ses objectifs d'inscrire cette opération dans une démarche qualitative de développement durable.

Origine de la question : Hélène Conway-Mouret – Sénat

2.2 : Moscou : quel est le budget prévu pour mener à bien le projet immobilier ? Comment ce projet sera-t-il financé : montant de la subvention de l'AEFE, prêt éventuel (organisme prêteur, conditions du prêt) ? Le projet immobilier était fondé sur des projections d'effectifs faites par le lycée en 2014. Or, les effectifs étaient en baisse ces deux dernières années scolaires. L'AEFE peut-elle fournir de nouvelles projections ? Quelles mesures l'AEFE préconise-t-elle pour attirer le public russe et rehausser les effectifs ? Dans le cas de nouvelles baisses d'effectifs, une surcapacité immobilière serait à craindre. A quel seuil faudrait-il considérer que le lycée est trop grand. Quelles restructurations seraient alors envisagées ?

Réponse :

Le lycée Alexandre Dumas de Moscou est un établissement en gestion directe qui occupe trois sites à Moscou (et un site à Saint-Pétersbourg) : le site principal du lycée Alexandre Dumas de Moscou est situé rue Milioutinski ; il a été inauguré à la rentrée 2004 et fait l'objet d'un bail emphytéotique entre l'Etat français et l'Etat russe ; le second site, l'Immeuble de France, est propriété de l'Etat français et le troisième site, l'école 1589, a été prise à bail auprès de la Mairie de Moscou en juillet 2014 pour huit ans.

Depuis la rentrée 2015, le lycée dispose de deux sites localisés de manière pérenne et adaptés au fonctionnement d'un établissement scolaire car conçus comme tels à l'origine. Concernant l'Immeuble de France, la situation est plus complexe car la typologie du bâtiment fait qu'il ne sera jamais fonctionnel pour une école.

Le lycée Alexandre Dumas connaît une expansion régulière et a vu ses effectifs tripler entre 2000 et 2015, passant de 415 à 1 303 élèves.

L'établissement a connu une progression de 65% de ses effectifs entre 2005 et 2010 (686 élèves à la rentrée 2005) du fait de l'ouverture du site de Milioutinski.

La crise économique et financière que traverse la Russie depuis novembre 2014 a entraîné une stabilisation du nombre d'élèves (1.303). Le départ d'expatriés français dû à la crise a fait passer le pourcentage des élèves de nationalité française de 65 à 59,5 %. En revanche, la part des nationaux russes est passée de 21,5 à 26,5 %.

Vu le contexte économique et financier actuel, il est difficile de prévoir les futures évolutions. On note que le lycée français a beaucoup mieux résisté que les autres établissements internationaux et qu'il jouit d'un très grand prestige.

Pour l'école 1589, même si le bail court jusqu'en 2022, il conviendra d'examiner la faisabilité de son renouvellement anticipé auprès de la ville de Moscou. Ce bâtiment ayant été entièrement réhabilité par l'établissement, sa conservation pour une durée supplémentaire de 8 ans ou plus doit être favorisée, d'autant plus que l'avenir de l'Immeuble de France est en cours d'examen par le MAEDI.

Concernant l'Immeuble de France, il est peu probable que son affectation soit modifiée dans les cinq prochaines années. L'AEFE restera en contact avec la DIL du MAEDI pour suivre les éventuelles évolutions de ce dossier.

Le projet de rénovation du site Milioutinski-Loubianka pour lequel l'EGD se constitue une provision financière depuis plusieurs années, permettra d'avoir sur un même site idéalement situé en centre-ville, un établissement pouvant accueillir dans de bonnes conditions près d'un millier d'élèves. Cette opération d'envergure permettra d'apporter une réponse aux derniers problèmes fonctionnels affectant l'établissement et d'assurer une plus grande pérennisation et sécurisation des sites d'enseignement. Elle renforcera l'image de l'AEFE en Russie.

Le montant de la rénovation du site de Milioutinski-Loubianka a été estimé à 10 millions d'euros à une époque où le taux de la parité euro/rouble était beaucoup moins favorable qu'aujourd'hui. Ce montant sera affiné en fonction des études de programmation et de définition des besoins.

Le plan de financement de cette opération qui figure au SPSI et qui sera vraisemblablement soumise au Conseil d'Administration fin 2016 n'est pas encore défini.

L'établissement dispose dans son fonds de roulement d'une somme de près de 5 millions d'euros qui est réservée à cet investissement et devrait pouvoir dégager sur ses prochaines gestions une somme complémentaire d'au moins un million d'euros pour l'équipement des nouveaux locaux.

Origine de la question : Jean-Hervé Fraslin – AFE

2.3 : Delhi – Immobilier. Agrandissement du Lycée français de Delhi. Où en est le projet immobilier ? La possibilité de récupérer des locaux du SCAC est-elle encore à l'ordre du jour ? Autres perspectives et calendrier ?

Réponse :

Le Lycée Français de Delhi avait envisagé de développer et d'améliorer ses conditions d'accueil. L'APE avait étudié la possibilité de procéder à une extension, en récupérant l'intégralité des locaux du SCAC, ce qui supposait un déménagement des services du SCAC vers les locaux de la nouvelle ambassade (projet à l'étude depuis plusieurs années par l'ambassade et la DIL du MAEDI). Le lycée avait provisionné les sommes nécessaires aux travaux d'aménagement et le surcoût, pour plusieurs années, du loyer, soit un montant de 1,2 million €.

Dans un contexte de baisse d'effectifs, ce projet est suspendu et aucun investissement n'a été inscrit au budget 2016.

Ce projet est bien connu des services de l'AEFE qui ont accompagné l'établissement dans les premières démarches de montage de son projet et qui pourront l'assister techniquement dans le cas où celui-ci serait engagé plus avant.

Origine de la question : Jean-Hervé Fraslin – AFE

2.4 : Bombay – Immobilier : relocalisation de l'école française internationale. Le projet de relocalisation de l'école française internationale de Bombay est-il à l'étude ? Quelles sont les perspectives et le calendrier ?

Réponse :

Les perspectives d'évolution des effectifs sont toujours incertaines. Les entreprises nomment de moins en moins d'expatriés avec enfants et l'enseignement français ne correspond pas à une demande de scolarisation indienne.

L'école est néanmoins confrontée à un problème d'espace dans son bâtiment totalement rénové qui été inauguré en octobre 2013. En effet, la taille de l'établissement risque de fragiliser rapidement la situation financière de l'établissement limité dans son développement faute de place.

Ainsi l'établissement travaille toujours sur un projet de relocalisation dans la perspective de la fin de son bail actuel (été 2017). Il se heurte toutefois à des difficultés d'identification des locaux

adaptés et répondant à divers critères (sécurité, coût, localisation...) dans un marché local très tendu.

Les services de l'Agence suivent les démarches de cet établissement conventionné à qui ils pourront porter assistance en cas de besoin.

3. Questions relatives aux affaires juridiques

Origine de la question : Jean-Michel Chassagne – SNUipp-FSU

3.1 : Dans quel cas un comité de gestion peut-il être nommé par l'ambassadeur ?

Réponse :

Un comité de gestion est normalement élu par les membres d'une association / fondation et représente donc celle-ci.

Dans le cas présent, les statuts de l'association datent de 1986 et la signature prochaine de la nouvelle convention entre le lycée de Dublin et l'AEFE sera l'occasion de revoir ces statuts et leur application par les différentes parties.

L'AEFE va initier au préalable un travail de mise à plat de ces éléments avec l'établissement.

Origine de la question : Jean-Michel Chassagne – SNUipp-FSU

3.2 : Un membre de la famille d'un professeur peut-il prétendre à intégrer le comité de gestion de l'établissement ?

Réponse :

Il est indiqué dans le guide du bon usage de la convention : « pour la clarification des rôles et l'équilibre des pouvoirs, une clause doit être introduite dans les conventions rendant la fonction d'enseignant incompatible avec un siège dans le comité de gestion ».

M. CHASSAGNE souhaite que la réponse soit précisée. Il n'est pas question d'un enseignant qui disposerait d'un siège au comité de gestion mais d'un membre de sa famille.

M. NEGREL répond que rien n'empêche un membre de la famille d'un enseignant de faire partie du comité de gestion, à moins que les statuts de l'association l'interdisent explicitement.

Origine de la question : Xavier Gonon – FAPEE

3.3 : Est-il prévu une prochaine réunion de travail sur les instances afin que la circulaire soit mise à jour (évolution des pratiques de vote (vote électronique) dans les établissements, mise en place dans les EGD d'une commission budgétaire issue du Conseil d'Etablissement, à laquelle est présentée le projet de budget et qui peut faire des propositions d'aménagements, représentation des parents, etc.) ?

Réponse :

La question de l'usage du vote électronique dans les établissements pour l'ensemble des collèges électoraux (représentants des parents d'élèves, des personnels et des élèves) fera l'objet d'un groupe de travail associant les représentants des associations de parents d'élèves et des organisations syndicales qui débutera à la rentrée scolaire, compte tenu du fait que certains établissements ont déjà recours à ce type de procédure que la circulaire AEFÉ du 24 août 2015 ne détaille pas.

S'agissant de la mise en place d'une commission budgétaire, cette même circulaire prévoit que le budget, le compte financier, les marchés et les conventions font l'objet d'une information au conseil d'établissement. Rien n'empêche la tenue d'une réunion spécifique en amont, sans qu'elle soit institutionnalisée dans la circulaire.

De nombreux chefs d'établissement organisent déjà un pré-conseil avec les représentants des parents d'élèves sur les sujets financiers, initiative que recommande l'Agence.

M. GONON observe que la circulaire sur les instances ne prévoit pas formellement l'usage du vote électronique pour procéder à l'élection des représentants au conseil d'établissement. Cependant, elle ne l'interdit pas non plus, donc une telle pratique est possible. Le Secrétariat général doit communiquer sur cette possibilité qui est offerte.

M. BOUCHARD estime que le sujet est très important. Le vote électronique nécessite un encadrement juridique très strict pour être irréprochable. Il n'est pas interdit par la loi française mais il n'est pas mis en place pour autant sur le territoire français. Toutes les garanties possibles doivent être apportées pour que la légitimité des votes ne puisse pas être remise en cause. C'est pourquoi un groupe de travail a été mis en place sur la question. Un vote électronique non maîtrisé et non sécurisé peut avoir des conséquences catastrophiques. C'est pourquoi l'Agence ne souhaite pas que le vote électronique soit mis en place tant qu'il ne sera pas explicitement autorisé.

M. SOLDAT salue les propos du directeur de l'Agence. Certains établissements recourent au vote électronique, ce qui est totalement illégal. Ces pratiques doivent cesser. Les établissements ne peuvent pas faire ce qu'ils veulent.

4. Questions relatives aux personnels

Origine de la question : a) Jean-Hervé Fraslin – AFE ; b) Patrick Soldat / Jean-Michel Chassagne – FSU ; c) Patrice Menoud – UNSA-Education

4.1 : a) Détachement des personnels par le ministère de l'Éducation nationale pour l'AEFE. De nombreux conseillers consulaires sont alertés par les chefs d'établissements ou les APE signataires de conventions des difficultés rencontrées par les personnels sélectionnés en vue de servir dans le réseau AEFÉ pour obtenir leur détachement par leur académie d'origine. Les personnels récemment titularisés se voient de plus en plus souvent opposer l'obligation de servir trois ans dans l'académie où ils ont été titularisés avant de pouvoir revenir dans le pays où ils exerçaient avant de passer le concours. Ces difficultés apparaissent particulièrement vives en cette rentrée 2016. Serait-il possible d'obtenir un bilan général quantifié des réponses obtenues aux demandes de détachement, par académie d'origine et par pays de destination ?

b) Situation des personnels MEN détachés auprès de l'Etablissement public : comment les personnels et l'Agence peuvent-ils travailler et fonctionner sereinement au regard de la situation des détachements des personnels résidents ?

c) Refus de détachement ou de renouvellement de détachement. Cela impacte plus d'une centaine de nos collègues tous réseaux confondus et engendre pour l'ensemble des personnels un climat anxigène dans les postes et pour les années à venir. Serait-il possible d'arriver à établir des règles de fonctionnement pérennes et suivies avec le ministère ?

Réponse :

a) Situations des détachements au 20 juin 2016 :

	Demandes	Accords	en attente	Refus initiaux	Taux de refus initiaux	Accord après recours	En instance	Taux de refus
Recrutement Résidents	683	543	84	68	11,1%	14	11	7,9%
Renouvellement Résidents	1274	1251	0	23	1,8%	11	2	0,9%
Recrutement Expatriés	244	242	0	2	0,8%		1	0,8%
Renouvellement Expatriés	656	654	0	2	0,3%		2	0,3%
Total	2857	2690	84	95	3,3%	25	16	2,5%

Focus sur les néo-titulaires :

	Nb propositions détachements transmises	Nb accord détachement	Nombre refus de détachement	en attente
1^{er} degré	19	8	9	2
2nd degré	17	10	1	6
Total général	36	18	10	8

Pour information au 20 juin 2016, 19 néo-titulaires du 1^{er} degré ont fait l'objet d'un appui. Grâce à l'intervention de l'Agence, 8 décisions favorables de détachement ont été accordées par le MENESR. Néanmoins, 9 refus ont été opposés par le MENESR. Il reste 2 situations en attente.

Pour le 2nd degré, 17 néo-titulaires ont fait l'objet d'un appui. Grâce à l'intervention de l'Agence, 10 décisions favorables de détachement ont été accordées par le MENESR. Un seul refus a été opposé par le MENESR. Il reste 6 situations en attente.

Bilan quantifié des réponses obtenues aux demandes de détachement par académie d'origine :

Académie d'origine	Propositions de détachement transmises						
	1 ^{er} degré		2 nd degré		Bilan		
	accords	refus*	accords	refus*			
1D	1D	2D	2D				
Lyon	9	3	21	1	30	34	12%
Orléans-Tours	2	2	11		13	15	13%
Vice-Rectorat de Mayotte	1		12	2	13	15	13%
Guyane	7	2	16	2	23	27	15%
Créteil	23	13	29		52	65	20%
Versailles	32	20	36		68	88	23%
Toutes académies confondues	245	47	381	8	626	681	8%

* refus confirmés après recours

Seules les académies ayant un taux de refus, 1^{er} et 2nd degrés confondus, supérieur à 10 % sont présentées.

En ce qui concerne la répartition par pays, ce critère n'est pas déterminant. Les décisions prises par le MENESR ne sont pas liées aux pays de destination des candidats, mais sont liées à la situation des effectifs dans le département ou l'académie d'origine.

b et c) Très attentive à la situation des personnels du réseau, l'Agence poursuit son dialogue avec le MENESR, notamment pour appuyer les situations individuelles encore en attente pour 2016.

L'Agence souhaite que des règles de fonctionnement pérennes soient établies avec le MENESR mais il appartient exclusivement à ce dernier de les définir et de les fixer dans le cadre de l'accord signé entre le ministère des Affaires étrangères et du Développement international et le MENESR lors de la rencontre des Ministres tenue en 2013.

Mme DESCÔTES souligne que la bonne gestion des ressources humaines est essentielle. Les services du MAEDI et les équipes du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche entretiennent un dialogue étroit sur le sujet. L'objectif est d'éviter autant que possible les situations difficiles pour les personnels installés à l'étranger.

Mme CONWAY-MOURET indique que Claudine Lepage, Jean-Yves Leconte et elle-même ont rencontré le directeur de cabinet de la ministre pour appuyer différents dossiers et pour s'assurer que le ministère prenait conscience des problèmes des personnels détachés à qui il était demandé de rentrer en France. L'écoute du directeur de cabinet a été bonne. Il a gardé tous les dossiers qui lui avaient été apportés.

M. SOLDAT note que le sujet est complexe. Le ministère de l'Education nationale souhaite que les titulaires enseignent sur le territoire national car ces personnels sont en nombre insuffisant. C'est de là que vient tout le problème.

Concernant les lauréats de concours qui bénéficiaient de traitements dérogatoires jusqu'à présent, les situations problématiques sont traitées au cas par cas. Il est dommage d'en arriver là, ces situations auraient dû rester dérogatoires. Dans le second degré, les ex-lauréats de concours faisant un an de stage en France et qui pouvaient auparavant repartir si un poste de résident était disponible ne sont pas plus d'une quinzaine par an.

Ces personnes sont perdues. La situation les conduit à se remettre en disponibilité. Elles ne sont donc pas présentes sur le territoire français. A terme, les aspirants à l'Education nationale risquent de ne plus passer les concours. Il semble impératif de revenir aux mesures dérogatoires. Les règles doivent être clairement fixées. Un brusque revirement s'est malheureusement produit cette année. Il n'est pas possible de gérer ainsi les ressources humaines car sinon, de graves problèmes de fonctionnement se posent.

Mme LEPAGE revient sur la rencontre avec le directeur de cabinet de la ministre. Il s'est montré très ouvert sur la question des néo-titulaires dans le réseau de l'AEFE et était prêt à une concertation avec l'Agence sur cette question. Il serait intéressant d'aborder la question dans le cadre de la rencontre annuelle entre le ministère de l'Education nationale et le ministère des Affaires étrangères.

La question des nouveaux détachements est quelque peu différente de celle des renouvellements de détachement. Le ministère de l'Education nationale a bien conscience que les personnes dont le renouvellement est refusé ne reviendront pas nécessairement en France. Elles ont déjà fait leur

vie à l'étranger. Une certaine bienveillance sur ces dossiers peut donc être attendue. Il est toutefois dommage de devoir traiter ces cas un par un.

Mme CONWAY-MOURET indique que la crise est telle cette année dans certaines académies que les détachements sont refusés, ce qui est nouveau. Il lui semble nécessaire de prévoir une communication auprès des enseignants. Il peut être compris que certains recteurs n'ont pas envie de détacher des personnels dont ils ont absolument besoin.

Il n'existe cependant aucune volonté de bloquer la mobilité des enseignants à l'étranger. Le ministère est au contraire très favorable à ces mobilités. La répartition dans les académies doit toutefois être améliorée. C'est surtout dans les académies sous pression que les personnels demandent un détachement.

Mme CONWAY-MOURET demande par ailleurs si toutes les questions posées ont reçu une réponse.

Mme SUSINI-COLLOMB confirme qu'il n'existe aucune opposition du ministère de l'Education nationale au détachement des personnels à l'étranger. L'ouverture sur le monde est essentielle pour la construction des futurs citoyens que sont les élèves.

Concernant les problèmes de calendrier évoqués précédemment, qui conduiraient à un changement de norme trop rapide, elle rappelle que la circulaire est sortie depuis 2014. De plus, les échanges ont été nombreux entre la DGRH du ministère de l'Education nationale et l'AEFE pour mener à bien la communication.

La concertation interministérielle aura lieu prochainement, permettant d'accompagner globalement la stratégie du réseau.

Mme CONWAY-MOURET indique attendre avec impatience la tenue de cette concertation.

Mme RISLER revient sur les détachements pour le premier degré. Elle assure être consciente des difficultés qui existent dans certaines académies. Cependant, certains collègues ont vu sur I-Prof que leur détachement était accepté mais le recteur de l'académie de Versailles est revenu sur tous ces accords de détachements. Ce revirement crée des situations familiales dramatiques. Certaines personnes ont été prévenues le 23 juin seulement, après avoir rendu leur appartement et pris leurs billets d'avion. Les règles ne peuvent pas évoluer ainsi, aussi brutalement. Tous les collègues doivent être traités équitablement.

M. CHASSAGNE confirme que les règles ne peuvent pas être modifiées ainsi. Un vrai problème se pose. Les résidents dans les pays sont soumis à l'avis d'une autorité hiérarchique dans un département. Cependant, aujourd'hui, les IA-DASEN peuvent rendre un avis positif au détachement mais le recteur peut s'y opposer. Les personnels du 1^{er} degré sont donc soumis à l'avis de l'IA-DASEN, du recteur et du MENESR.

Monsieur Lejeune, en réponse à un courrier du SNUipp, avait indiqué que si un détachement était refusé, une personne d'un autre département finirait par partir dans le pays. Or, ce n'est pas le cas. Des pays rencontrent des problèmes de recrutement de résidents Agence. Certains postes ne sont toujours pas pourvus.

Quant aux personnels de droit local qui sont partis se former en France pendant un an, ils bénéficiaient auparavant d'une dérogation. Désormais, ils devront passer trois ans en France – voire plus – alors que leur famille est restée sur place. Ces personnels risquent de ne plus faire l'effort de rejoindre l'Education nationale. Ceux qui sont partis en France vivent des situations très difficiles.

Mme DESCÔTES assure que ces questions sont bien connues. Ce n'est pas le lieu d'en débattre mais il était utile que tous les administrateurs soient informés de la situation.

M. BOUCHARD précise que l'Agence agit à la fois sur la problématique générale des refus de détachements et au niveau individuel, ce qui a permis de revoir certaines décisions initiales de refus. Un nouveau point sera fait dans quelques jours sur l'ensemble des problématiques.

Mme DESCÔTES propose de répondre à la question de Mme Conway-Mouret sur les modalités de traitement des questions diverses.

M. CHANOUX indique que les réponses à l'ensemble des questions – hormis deux – ont été transmises sur la plate-forme le jeudi et le vendredi précédent. Les éléments étaient donc à disposition des administrateurs.

M. GONON demande quelle a été la réponse à la question de la FAPEE.

Mme DESCÔTES propose d'en discuter hors séance. Elle rappelle qu'il a été convenu d'une procédure pour répondre aux questions diverses. Le Secrétariat général reste à disposition pour transmettre les réponses.

M. FRASLIN indique qu'il n'a pas reçu de réponse à toutes les questions qu'il avait posées.

Origine de la question : Jean-Hervé Fraslin – AFE

4.2 : Est-il possible d'obtenir un bilan chiffré (effectifs, coûts), de la prise en charge des frais de scolarité des enfants des personnels sous contrat local dans les établissements où ils travaillent, en distinguant les établissements en gestion directe, conventionnés et autres ?

Réponse :

Les pratiques en matière de prise en charge éventuelle des droits de scolarité des enfants des personnels de droit local varient selon les établissements.

Dans ce domaine, les établissements conventionnés et partenaires pratiquent des modalités qui ne sont pas toutes recensées par l'Agence.

En effet, les méthodes comptables utilisées peuvent être déjà différentes puisque ces éventuelles réductions sont comptabilisées en charges pour l'établissement, ou comptabilisées en annulation de recettes, ce qui n'apparaît pas directement dans la lecture des budgets.

Pour les établissements partenaires, l'Agence n'est pas destinataire des budgets et comptes financiers et ne peut donc connaître si une prise en charge partielle ou totale est mise en place.

En ce qui concerne les établissements en gestion directe, une étude récente a montré que la prise en charge de ces frais de scolarité au profit des enfants des personnels de droit local était différente selon l'EGD concerné, la réglementation locale applicable, et l'historique du statut d'EGD.

Ainsi, certaines réglementations locales imposent la gratuité pour les enfants des personnels de droit local des établissements d'enseignement (Ex. : Espagne).

D'autres EGD pratiquent des exonérations allant de 0% à 100% selon des critères définis par l'établissement prenant en compte plusieurs critères comme les ressources des familles concernées par exemple.

Enfin, certains établissements conventionnés, devenus récemment EGD pour différentes raisons, ont intégré les pratiques existantes auparavant pour les personnels en poste pour éviter que le changement de statut ne soit préjudiciable aux enfants de ces personnels (Ex. : Hanoi).

5. Questions générales

Origine de la question : Jean-Hervé Fraslin – AFE

5.1 : Pour éclairer le débat sur l'avenir du réseau de l'enseignement français à l'étranger et son financement, il est indispensable de connaître avec précision la répartition actuelle des contributions entre l'Etat, les parents et les autres sources de financement en les analysant : - selon les catégories d'établissement (gestion directe, conventionnés, homologués)- selon la nationalité des enfants (français, non français) pour la part des parents. Merci de nous communiquer ces chiffres pour 2015 et si possible leur évolution au cours des 10 dernières années.

Réponse :

Définition des variables :

L'estimation des ressources établissements est le produit entre des droits de scolarité pondérés par le nombre d'élèves. Cette estimation prend en considération les éventuels différentiels de tarifications liés à l'origine des élèves (français, nationaux, étrangers tiers).

Ce montant reflète la contribution des parents.

« La subvention autres États » correspond en termes comptable aux comptes :

- 744 : Subvention des collectivités publiques et organismes internationaux
- 7582 : Produits de formation professionnelle continue

La masse salariale nette = masse salariale avec charges patronales – les remontées (contribution rémunération + contribution ISVL + HSA + HSE + indemnité évaluation + IJE)

Les subventions = Subventions d'investissement + Subventions formation continue + Subventions de fonctionnement + Subventions déconcentration des voyages + Subventions pédagogiques

Mode de calcul :

Total des ressources propres = Estimation du montant des frais de scolarité + Subvention autres États – Bourses

Total produit = Masse salariale nette + Bourses + Subventions + Total des ressources propres

Taux ressources propres = Total des ressources propres / Total produit

Les ressources propres des établissements

Cet indicateur reflète la capacité des établissements à s'autofinancer. Le tableau ci-dessous, montre que depuis 2010 ce taux d'autofinancement est en constante progression.

Cette évolution est conforme au plan d'actions présenté en Conseil des Ministres le 28 août 2013 : accompagner le développement maîtrisé du réseau, dans la discipline budgétaire, sans charge supplémentaire pour le budget de l'État.

Taux de ressources propres des établissements en gestion directe

		2010	2011	2012	2013	2014	2015
Gestion directe	(A) - Estimation de l'assiette des droits de scolarité	221 203 367	244 726 675	240 205 930	263 621 721	279 855 034	292 360 666
	<i>Français</i>	<i>118 238 793</i>	<i>131 748 521</i>	<i>130 553 070</i>	<i>145 499 681</i>	<i>155 598 987</i>	<i>162 022 701</i>
	<i>Nationaux</i>	<i>75 119 818</i>	<i>83 153 538</i>	<i>79 847 748</i>	<i>84 721 043</i>	<i>90 239 753</i>	<i>95 445 022</i>
	<i>Etrangers Tiers</i>	<i>27 844 755</i>	<i>29 824 616</i>	<i>29 805 112</i>	<i>33 400 997</i>	<i>34 016 294</i>	<i>34 892 943</i>
	(B) - Bourses	31 674 152	34 506 075	29 888 240	29 547 147	29 288 010	29 063 310
	(I) - Total des ressources propres = (A)-(B)	189 529 215	210 220 600	210 317 689	234 074 573	250 567 024	263 297 357
	(C) - Masse salariale nette	184 819 785	185 311 746	186 056 401	190 014 753	187 885 426	184 399 781
	(D) - Bourses + Subventions	37 027 930	39 763 258	35 204 019	35 380 313	33 550 206	32 845 585
	(II) - Total produit = (C) + (D)	411 376 930	435 295 604	431 578 109	459 469 639	472 002 656	480 542 722
	Taux ressources propres = (I)/ ((I)+(II))	46%	48% ▲	49% ▲	51% ▲	53% ▲	55% ▲

Taux de ressources propres des établissements conventionnés

		2010	2011	2012	2013	2014	2015
Conventionné	(A) - Estimation de l'assiette des droits de scolarité	407 371 280	448 618 131	493 842 339	530 524 442	584 885 760	638 381 623
	<i>Français</i>	<i>194 286 877</i>	<i>217 483 366</i>	<i>241 338 417</i>	<i>260 083 327</i>	<i>283 402 841</i>	<i>304 344 056</i>
	<i>Nationaux</i>	<i>148 657 937</i>	<i>161 616 746</i>	<i>179 399 815</i>	<i>191 120 018</i>	<i>213 383 124</i>	<i>239 103 485</i>
	<i>Etrangers Tiers</i>	<i>64 426 466</i>	<i>69 518 019</i>	<i>73 104 107</i>	<i>79 321 096</i>	<i>88 099 795</i>	<i>94 934 082</i>
	(B) - Bourses	49 158 179	52 943 443	46 565 880	45 123 739	44 349 834	44 100 650
	(I) - Total des ressources propres = (A)-(B)	358 213 102	395 674 688	447 276 459	485 400 703	540 535 926	594 280 973
	(C) - Masse salariale nette	200 478 616	206 632 338	210 774 105	224 759 672	223 514 388	230 296 474
	(D) - Bourses + Subventions	58 757 813	63 343 410	56 509 153	52 473 681	51 859 377	49 795 717
	(II) - Total produit = (C) + (D)	617 449 530	665 650 437	714 559 717	762 634 056	815 909 691	874 373 163
	Taux ressources propres = (I)/ ((I)+(II))	58%	59% ▲	63% ▲	64% ▲	66% ▲	68% ▲

Taux de ressources propres des établissements partenaires

		2010	2011	2012	2013	2014	2015			
Partenaire	(A) - Estimation de l'assiette des droits de scolarité	405 030 212	492 500 089	555 910 687	611 088 282	661 168 338	715 274 525			
	<i>Français</i>	<i>116 814 867</i>	<i>146 778 648</i>	<i>165 182 145</i>	<i>175 287 376</i>	<i>190 521 138</i>	<i>206 092 627</i>			
	<i>Nationaux</i>	<i>239 824 971</i>	<i>277 314 185</i>	<i>317 014 169</i>	<i>352 626 761</i>	<i>381 126 225</i>	<i>409 993 692</i>			
	<i>Etrangers Tiers</i>	<i>48 390 374</i>	<i>68 407 256</i>	<i>73 714 373</i>	<i>83 174 145</i>	<i>89 520 975</i>	<i>99 188 206</i>			
	(B) - Bourses	20 383 338	22 865 330	20 661 797	24 356 006	24 079 643	23 333 230			
	(I) - Total des ressources propres = (A)-(B)	384 646 874	469 634 759	535 248 890	586 732 277	637 088 695	691 941 295			
	(C) - Masse salariale nette	946 037	5 216 667	3 474 525	1 680 397	196 164	184 270			
	(D) - Bourses + Subventions	20 530 684	23 559 050	21 276 819	24 776 540	24 340 802	23 539 659			
	(II) - Total produit = (C) + (D)	406 123 594	498 410 476	560 000 234	613 189 214	661 625 660	715 665 224			
Taux ressources propres = (I)/ ((I)+(II))	95%	94%	96%	▲	96%	▲	96%	▲	97%	▲

Origine de la question : Jean-Hervé Fraslin – AFE

5.2 : Accès au numéro INSEE nécessaire pour l'enseignement supérieur Qu'en est-il de l'accès des élèves du réseau au numéro INSEE nécessaire pour constituer leur dossier d'inscription pour l'enseignement supérieur en France ? Est-il possible de disposer d'un document rappelant la procédure pour diffusion aux PAE et aux Conseillers consulaires ?

Réponse :

L'identifiant national élève (INE) immatricule tous les élèves scolarisés dans les établissements dépendant du MENESR sur le territoire français à partir de la classe de 6ème au collège.

A l'instar du numéro de sécurité sociale (INSEE), cet identifiant est la clé unique pour toutes les applications informatiques régissant la scolarité de l'élève, comme l'inscription dans les établissements du second degré, aux examens et dans l'enseignement supérieur.

Pour les élèves de l'AEFE, un INE est attribué pour répondre aux exigences de gestion lors des inscriptions aux examens (DNB, BAC) ainsi que pour les procédures d'affectation vers la France (AFFELNET et APB).

Concernant l'inscription dans les établissements d'enseignement supérieur, la grande majorité des demandes est gérée par le portail d'inscription en ligne Admission Post Bac (APB) dont le service orientation et enseignement supérieur (SORES) de l'AEFE est administrateur.

Les élèves du réseau AEFE utilisent depuis 2009 cette application au même titre que les candidats du territoire français. Un INE est créé spécifiquement pour chacun d'entre eux. Cet INE n'étant pas rattaché à une base centrale de type académique, il peut s'avérer que les inscriptions dématérialisées ne soient pas accessibles pour les universités. Dans ce cas une inscription administrative en présence est possible.

Ainsi, la problématique actuelle est qu'un même élève se voit attribuer plusieurs INE au cours de sa scolarité dans le réseau AEFE. Un travail est actuellement en cours avec la DGESCO pour que l'AEFE bénéficie d'une base élève au même titre qu'une académie en France et que tous les élèves disposent ainsi d'une immatriculation unique.

Par ailleurs la maîtrise d'œuvre d'APB est en passe de pouvoir récupérer automatiquement les numéros INE d'inscription au baccalauréat, ce qui permettrait de procéder ensuite à l'inscription dans l'établissement d'enseignement supérieur d'affectation par voie numérique.

Origine de la question : Jean-Hervé Fraslin – AFE

5.3 : Bilan des conventions avec Campus France Quel bilan pouvons-nous dresser des conventions signées par l'AEFE et Campus France, notamment pour accompagner l'orientation des élèves scolarisés dans le réseau vers l'enseignement supérieur en France ? Les élèves français et étrangers sont-ils traités de manière équivalente ?

Réponse :

Le partenariat entre L'AEFE et Campus France s'appuie sur 2 conventions, signées en juillet 2014 pour une durée de 3 ans. Celles-ci portent, pour l'une sur les actions conjointes à l'étranger et en

France pour la valorisation de l'enseignement supérieur français et, pour l'autre, sur la gestion administrative et financière du programme des bourses Excellence-Major.

Dans le cadre de la convention relative aux actions conjointes, celle-ci invite les responsables des espaces Campus France à participer aux événements organisés par les établissements français à l'étranger. Cela se traduit notamment par l'organisation de salons sur les études supérieures en France (comme par exemple à Beyrouth en février 2016, auquel ont participé plus de 1600 lycéens et 40 intervenants) qui associent les deux opérateurs. Le partenariat avec Campus France se traduit également par la publication de la brochure « Étudier en France après le Baccalauréat » rédigée et éditée par les deux opérateurs chaque année.

Des actions de formations conjointes sont organisées annuellement à Paris pour les nouveaux responsables d'espace Campus France, et à l'étranger à l'occasion des missions effectuées par le SORES.

Plus généralement, il convient de remarquer que la politique d'orientation des élèves dans le réseau est menée par l'AEFE à travers l'action du Service orientation et enseignement supérieur (SORES), qui met à disposition des élèves, des familles et des équipes éducatives, l'information nécessaire pour permettre aux élèves de formuler des vœux d'orientation éclairés et différenciés, et faciliter l'accès des néo-bacheliers du réseau AEFE aux formations de l'enseignement supérieur français. Ceci concerne tous les élèves scolarisés dans le réseau.

Dans le cadre des missions qu'il effectue dans les établissements, le SORES accueille chaque année en moyenne 3500 élèves lors de conférences, ateliers et entretiens de conseils en orientation. Il assure la formation d'environ 1000 personnels enseignants, d'éducation et d'orientation. De plus, par le biais de l'attribution de subventions APO, il contribue à l'équipement et à l'actualisation des espaces orientation des Centres de Connaissances et de Culture (ex CDI) en ressources documentaires.

Enfin, il convient de noter que les élèves du réseau des établissements français à l'étranger, comme les élèves de France, procèdent à leur inscription dans plus de 12000 formations de l'enseignement supérieur français par le biais de l'application Admission Post Bac (APB).

Par ailleurs, au-delà de la convention avec Campus France, l'AEFE développe de multiples partenariats par le biais des conventions signées avec des établissements et institutions représentatives de l'enseignement supérieur français (CPU, ESSEC, IEP de région, ISIT) afin de faciliter l'admission des élèves du réseau dans ces formations en France et promouvoir plus généralement l'enseignement supérieur français.

En ce qui concerne la 2ème convention entre l'AEFE et Campus France, celle-ci donne mandat à Campus France pour assurer la gestion administrative et financière du programme des bourses Excellence-Major qui intègre près de 800 étudiants au total. L'objet de cette convention porte uniquement sur les étudiants étrangers issus d'un lycée français de l'AEFE, sélectionnés par la commission de l'AEFE et titulaires de la mention très bien ou bien au baccalauréat. Toute la procédure de sélection et de préparation à l'arrivée est pilotée et gérée par le SORES, de même que le suivi pédagogique.

La gestion administrative et financière de Campus France commence à compter de l'arrivée en France des lauréats.

Origine de la question : Jean-Hervé Fraslin – AFE

5.4 : Orientation vers des formations professionnelles ou techniques après la troisième Depuis quelques années, l'AEFE a supprimé les formations professionnelles courtes (BEP) pour les remplacer par des partenariats avec des établissements locaux (Gabon, Madagascar, Sénégal...) après la troisième (ou en cours de collège ou parfois en début de lycée). Combien d'élèves par an sont concernés par ces sorties du réseau AEFE ? Quel dispositif est mis en place pour assurer le suivi des élèves ainsi orientés vers ces établissements ? Est-il possible d'en dresser un bilan ?

Réponse :

L'enquête orientation demande aux établissements français de l'étranger de quantifier le nombre d'élèves rejoignant l'enseignement local : cette enquête, pour l'année 2014-2015 renseignée avec un taux de retour de 78% par les établissements français de l'étranger, nous apprend que 1 200 élèves du réseau ont rejoint l'enseignement local en cours de scolarité (de la classe de 6^{ème} à la classe de terminale).

Le choix de la voie professionnelle ou technologique concerne aussi les élèves qui reviennent en France : à la demande de l'AEFE, la DGESCO transmet les données annuelles d'affectation des élèves issus du réseau.

Ces chiffres concernent seulement la procédure informatisée AFFELNET, qui gère l'affectation dans les établissements de l'enseignement public et, de façon très minoritaire, dans certains établissements de l'enseignement privé sous contrat.

D'après les données transmises par la DGESCO, pour l'année 2015 :

Après la 3^{ème} :

- 239 élèves ont demandé une orientation vers une 2^{nde} professionnelle en France ;
- 83 élèves ont demandé une entrée en CAP en France.

Après la 2^{nde} :

- 73 élèves ont demandé une affectation en 1^{ère} technologique en France,
- 28 ont demandé une 1^{ère} professionnelle en France,
- 3 élèves ont demandé une 2^{nde} professionnelle en France,

Au total, 426 élèves ont demandé une affectation en voie professionnelle ou technologique en France.

Origine de la question : Jean-Hervé Fraslin – AFE

5.5 : Accueil en préscolaire ou très petite section (maternelle). Dans les pays où les familles françaises n'utilisent pas la langue française dans l'éducation de leurs jeunes enfants, cet accueil semble déterminant pour faciliter le parcours au premier degré. Quels sont les effectifs d'enfants de moins de trois ans accueillis dans le réseau et leur évolution ? Un bilan pédagogique particulier de cet accueil peut-il être dressé ?

Réponse :

À la rentrée 2015, 739 enfants de moins de 3 ans sont scolarisés dans des classes homologuées de niveau école maternelle. 148 d'entre eux sont de nationalité française, 457 sont nationaux et 134 sont étrangers tiers. Au total, il a été répertorié 68 établissements accueillant cette tranche d'âge.

Les élèves de 2 ans scolarisés dans les écoles du réseau font l'objet d'un suivi particulier par les inspecteurs de l'Education nationale et des équipes enseignantes, en s'appuyant sur les orientations pédagogiques du MENESR.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme DESCÔTES lève la séance à 12 heures 20.

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE

Anne-Marie DESCÔTES